

P C M

PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES

n°6

la régionalisation

- *table ronde*
- la grande leçon du 27 Avril 1969
- décentralisation et administration
- le citoyen devant la décentralisation
- décentralisation géographique et déconcentration administrative
- **RÉALISATION** : le boulevard périphérique

Entreprises Léon CHAGNAUD et Fils

Société anonyme au capital de 12 000 000 F

Siège social et Direction Générale :

153, boulevard Haussmann, PARIS (8^e) - Tél. : 225.49.35

Agences

— France-Sud :

L'Aiguillon - Route du Rove
MARSEILLE
Tél. : (15.91) 46.13.09

— Paris-Ouest :

Route de Flins
AUBERGENVILLE
Tél. : 475.72.40

— Paris-Est :

Route de Lognes
NOISIEL - CHAMPS-SUR-MARNE
Tél. : 430.74.72

Usines de préfabrication

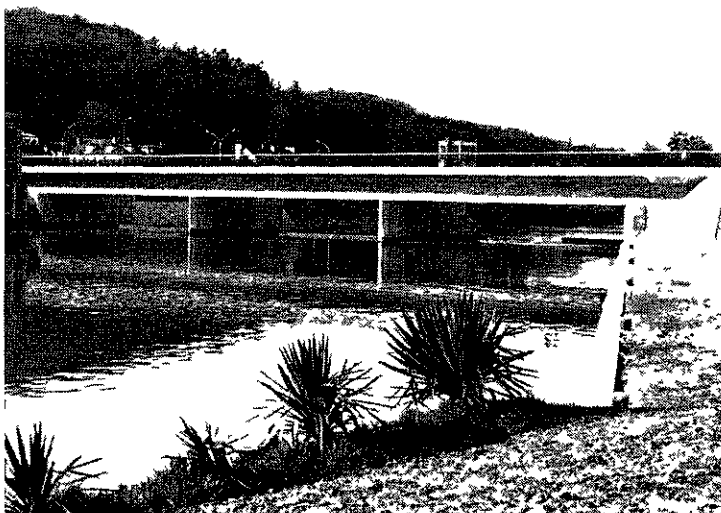
— AUBERGENVILLE

Route de Flins
Tél. : 475.73.66

— BERGERAC

Usine de Campréal
Tél. : (15.53) 57.09.52

TERRASSEMENTS
TRAVAUX PUBLICS
BÉTON ARMÉ
ET PRÉCONTRAIT
BATIMENTS
TRAVAUX SOUTERRAINS
FLUVIAUX et MARITIMES



Pont-Barrage de Bougival

ENTREPRISE **MOINON**
57, rue de Colombes 92003 - Nanterre Cedex

Agence : 13130 BERRE-L'ETANG
Tél. : 15-91-85-42-37

Tél. : 769.92.90

SOMMAIRE

PCM

mensuel
28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e

Directeur de la publication :
René MAYER,
Président de l'Association

**Secrétaire général
de rédaction :**
Pierre PLOUGOULM

**Secrétariat de rédaction
et documentation :**
Brigitte LEFEBVRE DU PREY

**Promotion et
Administration**

Hubert de LANNURIEN
Secrétariat du P.C.M. :
28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e

Publicité :

Société Pyc-Editions :
254, rue de Vaugirard
Paris-15^e
Tél. 532-27-19

Revue éditée par l'Association
professionnelle des ingénieurs des
Ponts et Chaussées et des Mines,
avec la collaboration de l'Associa-
tion des Anciens Elèves de
l'Ecole des Ponts et Chaussées,
28, rue des Saints-Pères, Paris-7^e

Abonnements :

— France 100 F.
— Etranger 100 F. (frais de
port en sus)
Prix du numéro : 10 F.

L'Association Professionnelle des In-
génieurs des Ponts et Chaussées et
des Mines n'est pas responsable des
opinions émises dans les conférences
qu'elle organise ou dans les articles
qu'elle publie.

Dépôt légal 2^e trim. 1973 - N° 1858
Commission Paritaire n° 33.087

IMPRIMERIE MODERNE
U.S.H.A.
Aurillac

Editorial, par R. MAYER, président du P.C.M. 17

RÉGIONALISATION

DOSSIER

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table ronde : la décentralisation et la région | 21 |
| La grande leçon du 27 avril 1969, par P. CAMOUS | 29 |
| Le Français devant la décentralisation géographique et la déconcentration administrative, par J.-F. GRAVIER | 31 |
| Le citoyen devant la décentralisation, par R. SECRETAIN | 34 |
| Le point de vue d'un Ingénieur, par P. MERLIN | 41 |

RUBRIQUES

| | |
|----------------------------------------------------|----|
| Le boulevard périphérique, par A. HERZOG | 43 |
| Formation Permanente | 50 |
| Nouvelles de l'Association | 51 |

Vient de paraître

l'édition 1973 de

l'annuaire officiel du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme

indispensable

aux entreprises de travaux publics, aux architectes, aux bureaux d'études, aux urbanistes, et à tous ceux qui doivent être constamment en relation avec les pouvoirs publics.

complet

il contient la somme des renseignements utiles et comporte les principales parties suivantes : administration centrale (cabinet, direction, services, etc...) — services techniques et établissements divers — conseils, comités, commissions — services extérieurs (régionaux et départementaux) — services spécialisés — services et organismes interministériels — services rattachés et organismes divers — ministère des transports — aviation civile — table alphabétique des personnalités et fonctionnaires intéressés.

pour le recevoir

il suffit de retourner le bulletin ci-contre, en l'accompagnant du règlement correspondant (110 F l'exemplaire, ttc et franco), au service de vente de l'annuaire officiel du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, 254, rue de Vaugirard, 75740 Paris cedex 15. CCP Paris 508-59.

bulletin à retourner à

**annuaire officiel du ministère de l'aménagement du territoire,
de l'équipement, du logement et du tourisme**

254, rue de Vaugirard, 75740 PARIS Cedex 15

firme :

adresse :

références (ou service) :

veuillez m'adresser : ex. de l'annuaire M.E.L. à 110 F.,

soit : F.

réglé par chèque bancaire ci-joint
par virement postal à v/C.C.P.
PARIS 508-59

(à adresser directement à votre
centre)

suyant facture (ou mémoire) en
.... exempl.

cachet

date

Comment démolir une association...

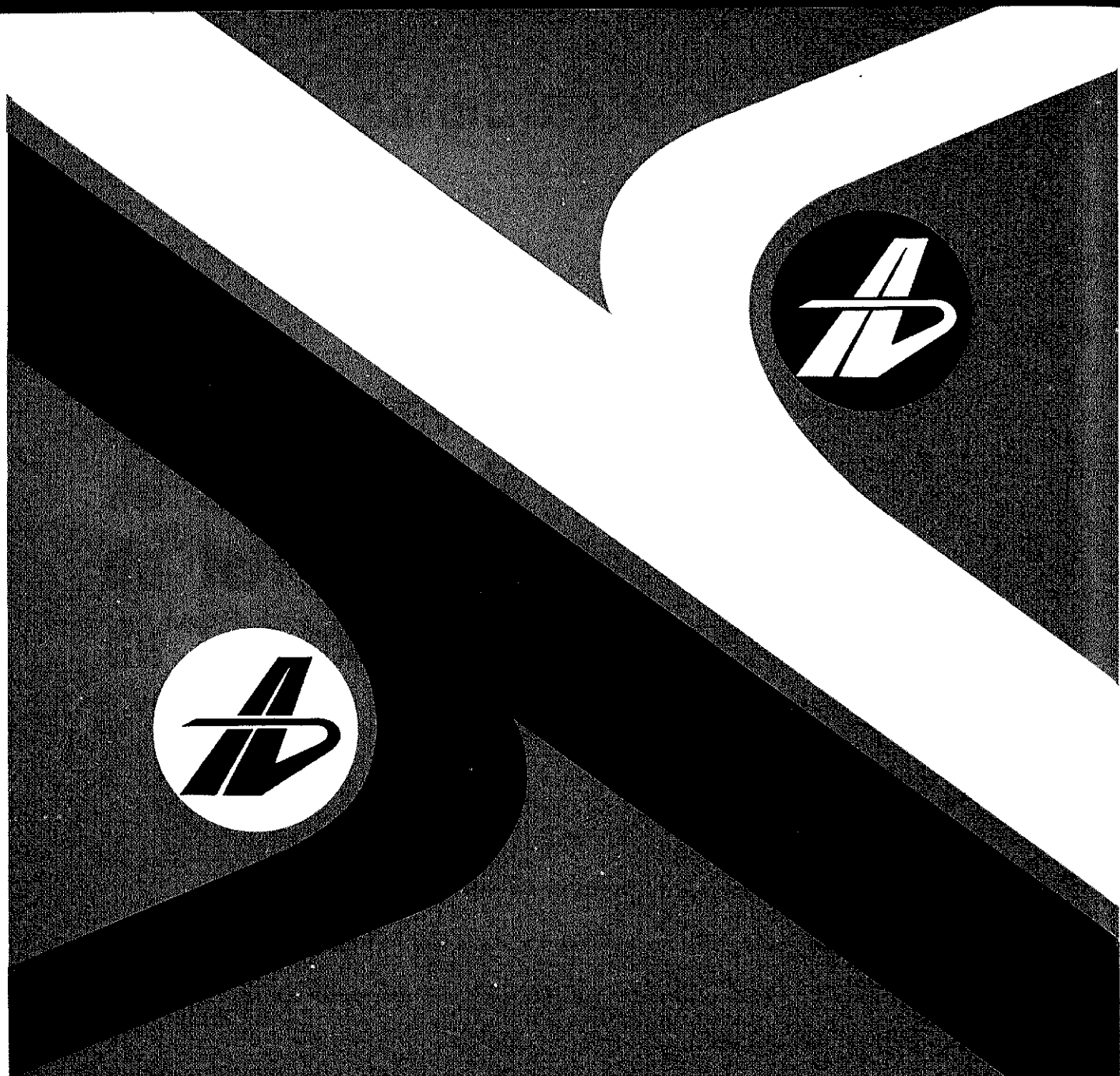
1. — N'assistez jamais aux Assemblées de votre Association ;
2. — Si vous y allez, tâchez d'être en retard ;
3. — Critiquez le travail des responsables et des membres ;
4. — N'acceptez pas de charge ; il est plus facile de critiquer que de réaliser ;
5. — Ne participez à aucune démarche officielle, mais n'hésitez pas à dire que les représentants n'ont pas su y faire ;
6. — Si le président vous demande votre avis sur un sujet quelconque, répondez que vous n'avez rien appris de nouveau. Mieux encore, dites comment il aurait fallu faire ;
7. — Ne faites que ce qui est absolument indispensable, mais quand les autres retroussent les manches et se prodiguent sans réserve, lamentez-vous que l'Association est dirigée par une coterie ;
8. — Retardez le plus possible le paiement de vos cotisations ;
9. — Ne vous souciez pas d'apporter des membres (ou des abonnements) nouveaux ;
10. — Plaiguez-vous qu'on ne publie rien d'intéressant, mais gardez-vous vous-même d'écrire un article.

Ces dix commandements sont extraits du numéro de juin 1973 d' AFCET (Revue de l'Association française pour la Cybernétique économique et technique).

Soyons assurés de leur caractère judicieux. L' AFCET est dirigée par d'éminents spécialistes de la recherche opérationnelle : chercher l'efficacité optimale est leur métier de tous les jours.

Mais soyons également rassurés. Grâce au ciel, rien de semblable à la mise en œuvre de ces commandements-là ne se produit jamais chez nous !

René MAYER.



qu'ils soient blancs ou noirs
les revêtements
c'est l'affaire de
BEUGNET
le challenger
de l'industrie routière

Cher Lecteur,

Ne soyez pas surpris. Vous recevez le numéro 6 de la revue P.C.M. alors que vous attendez toujours le numéro 5. Il ne s'agit ni d'une plaisanterie, ni d'une erreur.

Confrontés depuis un an et demi à des problèmes d'impression, nous avons dû en fonction des événements, prendre la décision de changer de fournisseur. Le P.C.M. prenait de l'extension et l'effort demandé, conjugué avec le désir qui nous animait de rattraper notre retard de parution, était devenu trop important pour que notre ancien imprimeur, dont nous n'avons jamais eu qu'à nous louer, puisse le supporter.

Aussi est-ce en fonction de vous que nous avons pris cette décision. Ne soyez donc pas surpris : vous recevrez en l'espace de deux mois (juin et juillet) quatre numéros du P.C.M., dans le désordre. La raison en est que pour ces quatre numéros nous utilisons deux fournisseurs.

Nous espérons ainsi rattraper le retard et vous donner dès septembre une revue de qualité et ponctuelle.

La Rédaction.



SCETA ROUTE

BUREAU D'ÉTUDES ET D'INGÉNIÉRIE AUTOROUTIER

DIRECTION
GÉNÉRALE .

75, avenue des Champs-Élysées, PARIS
Tél. : 225-49-12

- AGENCES :
- Provence : B.P. n° 2 **83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**
Tél. : 44-70-33

 - Languedoc : B.P. n° 1237 **34011 MONTPELLIER CEDEX**
Tél. : 92-87-96

 - Bourgogne : B.P. n° 622 **21016 DIJON CEDEX**
Tél. : 32-80-93

 - Normandie : **1, rue Froide, 14000 CAEN**
Tél. : 81-80-94

 - Est : **Rue du Canal de la Marne, 67300 SCHILTIGHEIM**
Tél. : 33-05-26

 - Nord : **60, boulevard de la Liberté, 59000 LILLE**
Tél. : 54-27-42

 - Midi-Pyrénées : **Zone Industrielle de Montaudran, 31400 TOULOUSE**
Tél. : 80-45-20

 - Aquitaine : **Aérodrome d'Agen-la-Garenne, 47000 ESTILLAC**
Tél. : 66-63-08

table ronde

la décentralisation et la région

M. AUSSOURD. — La décentralisation administrative et politique est l'objet simultanément de vœux ardents des uns, et de critiques virulentes des autres. Est-elle vraiment l'une des réformes qui puisse satisfaire le désir des Français de participer à leurs propres affaires ? Est-elle ressentie comme cela par la masse des citoyens ?

M. MERLIN. — Il y a actuellement un bouillonnement des esprits et une profonde insatisfaction à un moment où pourtant la France est dans une période de prospérité exceptionnelle. Il faut se demander d'où vient cette contradiction.

Le citoyen, depuis un siècle, est devenu un autre individu, beaucoup plus évolué, ayant beaucoup plus de possibilités de prendre en main ses responsabilités, et ces responsabilités ne lui sont pas données. Je crois que c'est vrai à la fois dans l'entreprise, et dans le système politico-administratif.

Je crois aussi que, de ce manque de responsabilités, découle un malaise profond ; mais les gens qui ressentent ce malaise n'en voient pas les remèdes ni même les causes. Ils sentent que les choses vont mal, qu'elles se déroulent contrairement à leurs vœux sans qu'ils aient pu être

consultés. Ils n'attribuent pas ce malaise à l'organisation administrative ou politique et c'est pourquoi ni la décentralisation, ni la régionalisation ne suscitent un très fort mouvement d'opinion. Les gens ne descendent pas dans les rues pour dire : il nous faut une régionalisation ou il nous faut la décentralisation. Les gens descendent dans les rues parce qu'ils

ne sont pas contents, parce qu'ils ne décident pas et parce qu'ils ne sont même pas consultés sur des affaires qui les regardent au premier chef.

M. ROUSSELOT. — Je suis d'accord avec ce point de vue. On n'a pas fait beaucoup d'enquêtes d'opinion auprès de la population pour savoir ce qu'elle pense, mais il y a eu pas mal d'indices, y compris, par exemple, la place faible sinon inexistante qu'ont pris ces problèmes dans les derniers débats de la campagne électorale.

M. BOUDEVILLE. — N'y a-t-il pas encore quelque chose de plus net ? Au moment des débats des PRDE, (1) qui à ce moment-là n'étaient pas suffisamment publics, ce sur quoi on est revenu d'ailleurs, on s'est même



aperçu que les assemblées, les CODER (2) avaient elles-mêmes l'impression de parler dans le vide et de se retrouver devant un dialogue entre les commissions d'un côté, le Plan de l'autre, dialogue au cours duquel les avis émis pouvaient avoir un impact plus ou moins limité. Je crois que notre absence d'intérêt à la région et à la déconcentration vient du fait que les pouvoirs qui ont été donnés aux assemblées régionales, et la participation même qui en est résultée, ont été très limités.

M. ROUSSELOT. — Cette espèce d'indifférence et de passivité du citoyen existe dans d'autres domaines que celui-là. Les gens pensent à leurs problèmes, en fonction de ce qu'ils voudraient voir se faire dans l'immédiat, et ils ne rentrent pas dans toute la mécanique qui produit les modifications, a fortiori quand il s'agit d'une mécanique administrative et compliquée. La seule réaction qu'on peut voir de la part d'un citoyen à l'égard de cela c'est que finalement « c'est l'Administration », dans laquelle il mélange aussi bien les collectivités locales et les administrations d'Etat que les collectivités para-étatiques ; il sait que de toutes façons le système est lourd et compliqué, qu'on ne sait jamais ce qui va en sortir, d'où un sentiment d'impuissance et de résignation. Ceux qui font une analyse plus précise de la situation et ont des revendications plus positives, ce sont déjà les corps intermédiaires.

Les maires, les conseillers généraux, éventuellement les parlementaires sont des gens qui essayent de résoudre les problèmes ; ils connaissent un peu les circuits administratifs et un dialogue alors peut s'engager, mais ce sont des citoyens qui ont une certaine maturité et ce ne sont pas des dialogues avec le citoyen de la base.

De là viennent un certain nombre de déviations quand on aborde ces problèmes en débats politiques ; au sein du Gouvernement on dit que le citoyen demande telle chose ; en fait ce n'est pas ça, ce sont déjà des hommes politiques, qui sont à un

niveau intermédiaire, qui ont conscience de ces problèmes.

Il faut faire une distinction entre les collectivités qui sont simples, avec des pouvoirs nets, et celles qui ont un pouvoir flou. Lorsque les pouvoirs sont bien nets, qu'il y a véritable décentralisation comme pour certaines actions du conseil municipal ou du conseil général, la population y croit, elle sent que le corps élu est responsable. Elle sait où elle doit s'adresser. Au niveau départemental, on sait qui fait quoi. Tandis que la simple déconcentration a surtout pour but une meilleure efficacité administrative mais le citoyen moyen n'y voit pas clair. Tant qu'il n'y a pas vote, budget, et recettes et dépenses, le public n'y croit pas.

M. BOUDEVILLE. — La presse donne fort peu de place aux questions régionales et le public en est donc mal informé. Pourquoi ?

M. GIRAULT. — Dans la question que vous posez, il est question de la masse des citoyens. Or, une grande partie des citoyens semble peu sensible à ce que peut être l'intérêt régional ; celui-ci n'existe pas pour elle. Le citoyen est sensible au milieu dans lequel il vit, qui, au maximum, est l'agglomération dans laquelle il se trouve ; il est assez peu sensible au département, surtout un département dans lequel je suis (qui a une forme et un passé historique particuliers) ; pour lui, la région, c'est complètement artificiel.

Quand je vois que la presse ne donne pas de diffusion à certains travaux, c'est qu'elle sent que cela n'intéresse personne, car elle est toujours à l'écoute de l'opinion.

M. BOUDEVILLE. — Les citoyens seraient donc, d'après vous, seulement sensibles aux questions municipales ?

M. GIRAULT. — Oui, c'est ce qui les touche directement. Vous avez parlé des CODER ; les CODER sont également des assemblées artificielles, on ne sait pas ce qu'elles représentent, elles sont critiquées par les élus parce qu'ils estiment qu'ils devraient être les seuls dans ces organisations, ce à quoi essaient de remédier justement les fameux conseils régionaux. Sans doute, un certain nombre de personnes sont-elles

sensibilisées au problème régional, mais ce sont des groupes très limités et qui en aucun cas ne constituent l'opinion de la masse. Je crois qu'il faut éviter de généraliser à tort. Je suis au contact de gens qui sont également intéressés à ces problèmes, mais l'intérêt qu'ils portent au problème régional ne veut pas dire que tout le monde s'y intéresse.

M. BOUDEVILLE. — Le manque d'intérêt porté aux affaires régionales vient de ce que l'information a été insuffisante et a souvent porté sur des problèmes mineurs. Mais à partir du moment où nous verrons discuter les objectifs politiques et économiques, les véritables objectifs de la communauté régionale, nous n'aboutirons peut-être plus à ces petites querelles de clocher, et nous verrons peut-être se dégager les nécessités vitales d'une région, par exemple, la nécessité pour toute la région du Nord d'être solidaire dans la crise charbonnière ; il y a là des problèmes qui doivent toucher l'opinion, lorsqu'il y a des conjonctures locales difficiles ; c'est par l'intermédiaire de cette conjoncture locale qu'on peut toucher à la fois les employés et les employeurs, par conséquent, l'ensemble de la région. Il suffit de mettre les problèmes en vedette, et nous aurons cet intérêt des citoyens à la région, qui est actuellement absent comme beaucoup d'intérêts étaient absents de nos facultés il y a peu de temps, lorsqu'on n'y posait pas des problèmes généraux de la politique de chaque université.

M. ROUSSELOT. — Ce peut être vrai dans les régions qui ont une dimension culturelle importante. Par exemple, la Bretagne dans une certaine mesure, les régions de l'Est et une partie de l'Aquitaine où il y a une dimension culturelle avec un enracinement historique qui mobilise les gens, mais dans le reste du pays, on ne sent pas cela.

M. AUSSOURD. — Cette discussion pourrait nous entraîner très loin ; mais j'ai l'impression qu'on peut en tirer un constat de pessimisme pour ce premier point : la perception du problème régional sur la masse ne se fait un peu que par la

(1) Plan régional de développement économique.

(2) Commission de développement économique régional.

négative. En dehors d'une structure régionale culturelle existante — et vous citiez tout à l'heure le cas de la Bretagne — j'ai l'impression que dans les autres cas, l'unanimité ou la perception du phénomène régional par les citoyens ne se fait pas sur des problèmes courants mais seulement dans les crises.

M. DE LANNURIEN. — Pourriez-vous rappeler l'intérêt majeur de la régionalisation à l'époque où elle fut instaurée ?

M. BOUDEVILLE. — L'intérêt de la région, c'est essentiellement de ne pas avoir l'impression d'être à la solde de Paris, d'être indépendant et cela surtout pour le financement.

A partir de ce moment, nous pouvons avoir le commencement d'une conscience. Il n'y a pas eu dans le passé de vrais problèmes de politique économique posés, et il n'y avait personne devant qui les poser parce qu'il n'y avait pas d'assemblée régionale.

M. ROUSSELOT. — On peut dire, peut-être un peu brutalement, que la région n'existe pas au niveau de la conscience politique, mais qu'on sent la nécessité de la créer.

M. MERLIN. — C'est peut-être trop brutal. En fait, la région existe et dans certaines régions, il y a un sentiment latent de solidarité. Par exemple, en Bretagne ou en Aquitaine, comme dans d'autres régions, il y a des solidarités qui se créent. Il est certain qu'en général, ce sentiment n'est pas très fort, mais il est prêt à se créer ; un signe en est que des organisations syndicales et professionnelles se constituent de plus en plus au niveau régional.

M. AUSSOURD. — Si on va au bout du raisonnement de M. Rousselet, la révélation de l'esprit régional doit venir d'en haut et si elle doit venir d'en haut, où doit-elle s'arrêter ?

On a parlé de régions à vocation européenne. Jusqu'où faut-il aller, faut-il décentraliser ou se contenter de déconcentrer, ou aller plus loin, jusqu'au département, jusqu'à la commune ?

M. GIRAULT. — Je crois qu'il y a une réalité qui n'est plus la commune mais l'agglomération. Au niveau



*Philippe AUSSOURD, I.P.C.
Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon*

des agglomérations, il me paraît assez net qu'il y a une prise de conscience par-dessus les élus municipaux. J'ai vu, à l'occasion de la campagne électorale, dans les journaux locaux, les ressortissants de communes voisines de celles où avait lieu la consultation, s'étonner qu'ils n'aient pas été invités également à exprimer leur point de vue, car ils considéraient qu'au niveau de l'agglomération, ils avaient des problèmes communs.

Autant j'étais pessimiste sur une conscience d'unité régionale, autant je crois à une conscience de l'unité de l'agglomération, même si politiquement on n'est pas arrivé à la traduire dans les faits. La conscience du département est certainement plus atténuée. Je crois que si l'on veut mobiliser un peu la masse, il faut d'abord lui faire prendre conscience des intérêts communs au niveau de l'agglomération, et je crois que les ensembles plus élaborés ne pourront être valablement construits que si, au départ, l'ossature de l'agglomération est bien solide. Autrement, la région, il faut bien le reconnaître, est souvent conçue comme une fabrication de Paris. Le Préfet régional est l'homme de Paris. Pour la Province, les fonctionnaires d'Etat, même comme nous, sont considérés comme exprimant les volontés de Paris, c'est-à-dire que nous sommes toujours un peu « suspects »

vis-à-vis des tendances un peu réagissantes de la base.

M. BOUDEVILLE. — Parce qu'on vient d'une autre région, et c'est au contraire la preuve que le sentiment de région existe. Si la région réagit à un corps étranger, c'est la preuve qu'elle existe, de même que si le gouvernement central réagit à une décentralisation des pouvoirs, c'est aussi une preuve que la région existe.

M. GIRAULT. — Cela me paraît moins évident, car sur le plan individuel, en fait, on est très vite intéressé.

M. BOUDEVILLE. — Nous sommes dans une situation un peu particulière en ce sens que nous sommes amenés à aller d'une région à une autre. Mais supposez qu'un étranger à une région veuille s'y établir : cela lui sera beaucoup plus difficile, et c'est la preuve de l'existence d'un sentiment de la région.

M. AUSSOURD. — On peut avoir l'impression, quand on est jeune fonctionnaire et qu'on arrive dans une région, qu'on se conduit en « colon », avec un esprit un peu colonial.

M. GIRAULT. — Le mot est peut-être un peu fort, mais je me suis trouvé en Algérie à l'époque de la décolonisation et, en prenant beaucoup de précautions, je retrouve chez les provinciaux les mêmes réactions que celles de certains autochtones dans d'autres pays décolonisés.

Je me suis posé la question de savoir quand avait commencé la centralisation en France. Je ne suis pas persuadé qu'il s'agisse d'un phénomène très ancien. J'ai l'impression que c'est surtout depuis la guerre que le phénomène s'est manifesté, à cause des problèmes de contingents, et autres, et c'est Paris qui a pris l'habitude définitive de tout diriger.

Dans notre Administration des Ponts et Chaussées par exemple, nous avons sur le plan local, une assez grande latitude d'action. Cela nous permettait de faire valoir et traiter les problèmes locaux dans un cadre local avec un esprit local. Nous n'étions pas obligés d'appliquer des directives uniformes. C'était peut-

être de la déconcentration, mais cela se traduisait par une prise directe des problèmes locaux par nos agents et nous-mêmes.

M. MERLIN. — C'est peut-être vrai pour la concentration de l'Administration, mais je ne crois pas que ce soit le cas de la centralisation qui remonte au 17^e siècle à peu près. La centralisation était déjà extrêmement forte.

De ce fait, beaucoup de gens ont perdu le goût de l'initiative et ils se sont habitués à « monter » à Paris pour avoir ceci ou cela.

M. ROUSSELOT. — Le principal mérite à mes yeux de la réforme de 1972, qui n'est pas tellement perçue par l'opinion, c'est de faire de l'organisme régional une sorte de club, ou d'association de collectivités locales, parce qu'en fait, en tant que tel, le nouvel organisme a peu de pouvoirs propres. Ce n'est pas une collectivité locale, il n'a pas un territoire à gérer, il n'a pas de compétences de principe sur l'ensemble d'un territoire ; il n'a que des compétences limitées à des études, à des incitations financières et éventuellement à des opérations pour lesquelles on lui donne délégation. Mais ces instances nouvelles réuniront tous les principaux responsables politiques et économiques et ce sont ces hommes politiques qui feront partie du Conseil régional. Celui-ci mettra donc côte-à-côte en présence de problèmes régionaux, les représentants de toutes les collectivités locales qui sont situées à l'intérieur de la région. Il y aura un petit budget qui n'est pas suffisant pour pouvoir mener des politiques très ambitieuses, mais qui permettra de concrétiser les accords qui pourraient éventuellement naître de ces discussions. La philosophie générale de cette opération me semble être de donner la possibilité aux collectivités locales de mieux collaborer entre elles autour de projets régionaux. Voilà le pari qui a été pris, qui peut être très riche et qui est conforme à la préoccupation politique que vous venez d'exprimer : c'est dans les collectivités locales que se trouve la réalité politique et c'est le premier progrès à faire.

M. GIRAULT. — Je crains que la région ne soit qu'une structure de lamentations supplémentaires quand il s'agira de prendre des décisions importantes.

M. BOUDEVILLE. — Non, c'est justement quelque chose qui peut permettre de supprimer un certain nombre de lamentations.

Au point de vue purement local, étant donné que des crédits globaux, des subventions locales seront distribuées, les enveloppes vont probablement s'élargir petit à petit, on aura les moyens d'intéresser matériellement la région à la croissance de ses grandes agglomérations et de ses grands axes de transport. Je crois que c'est comme cela qu'on arrivera à faire une région, toujours avec les nœuds et les axes.

M. MERLIN. — Le fonctionnement, au départ, de la région, avec son budget, ne doit pas être très difficile. Elle n'a pas de patrimoine à entretenir et pas de charges obligatoires. Son budget est faible, il est de 15 francs par habitant la première année, 25 francs la deuxième. Nous avons calculé que cela représentait à peu près 1 1/2 % du montant total des budgets départementaux et communaux de la région. Mais les budgets départementaux et communaux ont des charges importantes permanentes ; la région n'aura aucune charge ; elle pourra consacrer tout son budget à des investissements.

M. AUSSOURD. — Ne pensez-vous pas que les dépenses vont se développer ?

M. MERLIN. — Le budget ne peut pas dépasser 15 francs par habitant en 1974 et 25 pour les années suivantes ; mais cela peut être changé par d'autres lois, et au point de vue compétence, il est bien dit que le Conseil d'Etat peut transférer des compétences et des ressources de l'Etat aux régions. En schématisant, on peut dire que la loi ne donne aux régions aucune compétence ni aucune ressource au départ, mais qu'elle « ouvre la porte de l'avenir »

M. ROUSSELOT. — Il est très difficile de dire a priori, au vu d'une loi, à quels résultats on va aboutir. Dans les régions, il y aura des évolutions très différentes, des réussites dans



*Pierre GIRAULT
Directeur Départemental
de l'Équipement
de la Meurthe-et-Moselle*

certaines et des échecs dans d'autres.

Ce qui est tout à fait intéressant, il me semble, c'est que l'organisation prévue offre la possibilité d'engager une action constructive, et qu'elle peut être saisie, par les hommes politiques, par les préfets, par les administrations concernées.

M. AUSSOURD. — Le seul moteur de l'investissement pourra-t-il suffire pour donner suffisamment de pouvoir ?

M. MERLIN. — C'est un pas en avant de décentraliser la distribution d'investissements, mais il serait souhaitable que la décentralisation entre aussi dans le domaine des fonctionnements.

Je vais donner un exemple : dans un département que je connais bien, il y a, comme partout ailleurs, des transports scolaires avec ramassage des écoliers, et un système très complexe de ramassage défini par l'Etat qui se sent responsable, qui édicte les règles de transport des écoliers et qui, ensuite, met sur pied un système de financement avec des versements de l'Etat, des versements des communes, très souvent complétés par le versement départemental et les versements des familles.

Il y a quatre parties prenantes pour ce malheureux transport scolaire. Le résultat, c'est que quand les crédits de l'Etat sont en retard, les familles

font l'avance, et des familles, qui ont 1 000 francs par mois tout compris se sont trouvés devoir faire l'avance des sommes à l'Etat.

Si le transport scolaire était une responsabilité départementale, jamais il n'y aurait ce retard. Je ne vois pas le Conseil Général politiquement capable de prendre un retard tel qu'une famille ait un découvert d'un mois entier de revenus pour le transport scolaire de ses enfants. Or, l'Etat est capable de le faire parce que Paris est trop loin.

M. BOUDEVILLE. — Est-ce qu'il n'y a pas un danger, si une autorité autonome douée de la personnalité civile se trouve maîtresse de ses ressources comme de ses dépenses ? Est-ce que nous n'avons pas là des éléments, que nous voulons éviter, d'éclatement de la Nation en régions autonomes et départements autonomes, etc... J'ai l'impression que ce qu'il faut faire, c'est donner à la région des possibilités de débats et de décisions sur des objectifs politiques à moyen terme. Il convient de confier les gestions budgétaires aux départements mais à des départements dotés de fonctionnaires d'Etat, payés par l'Etat, dont les statuts sont décidés effectivement sans décentralisation aucune à l'échelon du département, et non pas à des autorités qui seraient à même de créer une mosaïque véritable d'entités territoriales avec leurs propres services et leurs propres fonctionnaires.

Décentraliser intégralement la gestion sur le plan départemental ou régional correspond à créer un gouvernement départemental ou régional alors que, me semble-t-il, la doctrine de la loi de juillet 1972 est que le pouvoir délibérant, le pouvoir financier et le pouvoir économique appartiennent à la région, mais que la gestion est réservée à cette unité gouvernementale qui reste commune à l'ensemble de la France.

M. MERLIN. — Votre intervention contient deux propositions différentes : en premier lieu, quels sont les domaines qu'on peut décentraliser sans menacer l'unité nationale ? Il y a des choses qui, à l'évidence, ne peuvent pas être décentralisées comme les grandes affaires nationales,

la monnaie, l'armée, les douanes, les autoroutes, etc... Certaines petites affaires peuvent être à coup sûr décentralisées. Mais, pour toute une gamme d'affaires moyennes, le partage est difficile. Il y a un second problème, qui est celui de savoir si, quand on crée une collectivité, on doit lui donner ses propres fonctionnaires ; ceci se rattache à la fameuse question fort politisée de l'exécutif régional élu ou nommé par l'Etat. Si le chef de l'exécutif de la région ou du département est un fonctionnaire de l'Etat, un préfet par exemple, il paraît normal que les services qui sont autour de lui soient des services d'Etat ; si le chef de l'exécutif d'une région est un président élu, il paraît normal, non pas que les chefs et les agents des services soient élus, mais que ces gens soient recrutés sur place.

En tout cas, on aurait plus de chance de voir l'Etat accepter une décentralisation des compétences et des ressources si on maintenait des services d'Etat dans les régions et départements que si on remettait en cause tout ce système.

Je me demande même, à titre personnel, s'il est réaliste de soulever ce problème d'exécutif, élu parce qu'il faudrait savoir s'il est renversable par la même assemblée qui l'a nommé, avec quelle majorité, à tout moment, etc...



*Pierre MERLIN
Chef du Service régional
de l'Équipement
de la région du Centre*

M. BOUDEVILLE. — On est persuadé que la région n'est pas suffisamment formée et dès qu'il y aura des querelles politiques pour la domination du gouvernement régional, on aboutira à un démembrement de la région.

M. ROUSSELOT. — Il y a deux questions qui sont évoquées. Il y a d'abord cette question relative aux fonctionnaires et à l'exécutif, qui est une question intéressante, mais je ne la crois pas très fondamentale pour l'avenir de l'unité nationale, parce qu'il y a une évolution qui s'est dessinée très nettement pour ce qui concerne les fonctionnaires, des communes, qui est très significative, et dont, je crois, on peut tirer des conséquences. Très vite, des règles nationales se sont imposées, au nom de la tutelle de l'Etat sur les collectivités, et qui réglaient les conditions de recrutement, d'avancement, de rémunérations des fonctionnaires des collectivités locales ; ceux-ci restaient néanmoins des fonctionnaires des collectivités locales.

Le problème politique est beaucoup plus sérieux et difficile et préoccupant. Quel est le degré d'autonomie des organisations régionales ou autres qui pourraient, à la limite mettre en cause l'unité nationale. Même parmi les partisans les plus farouches de la décentralisation et de la régionalisation, ils ne sont pas tous sans inquiétude et des exemples étrangers, comme celui de l'Italie, donnent à réfléchir. Il faut savoir ce qu'on cherche à faire. Est-ce que ce sont des entités politiques indépendantes les unes des autres, qui vont s'opposer, ou est-ce qu'on cherche à faire mieux fonctionner une organisation qui reste avant tout nationale, mais qui trouve dans son articulation régionale une amélioration, une meilleure articulation avec des collectivités locales, une amélioration de la formation de la décision, une amélioration des procédures de décision ? Voilà la question fondamentale posée sur le plan politique.

Ce que j'apporte personnellement comme éléments de réponse : je crois qu'on peut imaginer une redistribution des compétences respectives qui insiste sur la nécessaire interdépendance des différents niveaux.



Michel ROUSSELOT

*Commissariat général du Plan
d'Équipement et de la productivité
du service régional urbain*

Beaucoup de décisions ne peuvent être prises que par la concertation qui doit aboutir à un commun accord se concrétisant par des engagements réciproques. C'est ce que nous cherchons à promouvoir, par la notion de contrat de plans qui n'ont encore qu'un caractère expérimental.

Malgré ces indications, malgré l'orientation prise dans la décentralisation et la régionalisation en France, très limitative, très prudente, il ne faut pas sous-estimer les risques à long terme qu'apporte avec elle la régionalisation. Il apparaît quand même bien qu'il y a une certaine puissance des mécanismes de développement économique au niveau régional, qui pousse à l'autonomisation des régions les plus fortes, qui pousse à ce que ces régions développent leur propre puissance économique. Elles voudraient garder pour elles les profits de leur développement et réinvestiraient chez elles, accentuant par là-même le phénomène de polarisation et de concentration sur certaines zones du territoire national, accentuant des écarts entre les niveaux de revenus des villes et les perspectives de développement des différentes régions les unes par rapport aux autres.

M. MERLIN. — L'unité française a des racines historiques profondes et le danger évoqué n'est donc pas si grand. Mais si on poussait la régio-

nalisation assez loin, il faudrait qu'il y ait des mécanismes de compensation, il faudrait qu'on donne des subsides importants pour soutenir les régions pauvres ; il ne faut pas oublier non plus que dans certains cas, le déséquilibre entre les régions françaises a été créé par le mécanisme national lui-même ; c'est ainsi que le déséquilibre entre la région parisienne et les autres est venu en bonne partie de la concentration excessive des pouvoirs à Paris, et des conséquences économiques de cette répartition. Je voudrais répondre au sujet du concept d'interdépendance. Naturellement, quand on travaille sur les plans quinquennaux, on est amené à établir des interdépendances entre les conceptions, les vues à long terme, les différents niveaux des collectivités locales, et il faudra toujours le faire. Mais je crois aussi qu'il faut absolument s'en tenir au principe de la responsabilité budgétaire et politique. Tout ce qui est déconcentration est utile, mais ce qui a de la valeur, c'est le moment où quelqu'un ajuste ses dépenses et ses recettes. Un certain nombre de collectivités voudraient que l'Etat leur donne des subventions, les députés votant les dépenses, et que les conseillers n'aient plus qu'à faire la distribution. Cette solution est évidemment déplorable aux uns, l'impopularité du vote de l'impôt aux autres ; le beau rôle ou vote de dépenses peut donner aux électeurs des investissements ou des avantages. (1)

M. PLOUGOULM. — Je reviens de Lorraine, et tous les élus que j'ai vus m'ont dit : « Il faut se débarrasser du carcan parisien ». A Forbach, notamment, on m'a posé la question : « Que faut-il faire lorsque les Allemands proposent, sur un problème d'infrastructure ou un problème d'économie, une implantation d'industrie par exemple ? Nous avons en face de nous un Préfet de Région qui en réfère au Gouvernement, et cela repasse par toute une hiérarchie » ; en fin de compte, les Allemands se découragent et prennent une autre décision, ou ils laissent tomber.

M. BOUDEVILLE. — Le problème des investissements est une chose au Plan. Le problème des subven-

tions aux Industries est autre, et c'est plutôt la DATAR (2) qui est impliquée. Les subventions inférieures à 5 millions peuvent être données par les préfets. C'est ce phénomène de déconcentration qui peut répondre à un problème comme celui-là. Le préfet n'aura pas à en référer ; il suffit d'élargir ses possibilités de décision, ce n'est pas un problème de décentralisation des pouvoirs, c'est un problème de déconcentration technique au niveau régional.

M. PLOUGOULM. — C'est un pouvoir de décision, pas un pouvoir politique.

M. BOUDEVILLE. — Qui n'est pas forcément entre les mains de la région ; il est entre les mains du représentant de l'Etat dans la région. Le problème de localisation de l'entreprise n'a jamais été traité au niveau régional, si ce n'est par les représentants qui ne sont en aucune façon responsables, ni bridés par les conseils régionaux. Autrement dit, cela ne dépendra pas de la volonté de la région, mais de la politique générale d'un Gouvernement qui n'est pas responsable devant le conseil régional et qui n'est responsable que devant le pouvoir central.

M. MERLIN. — Votre réponse montre bien les limites de l'intervention régionale.

M. ROUSSELOT. — On risque de glisser très vite à la revendication de pouvoirs. On voudrait, comme vous l'avez dit, décider librement ce qu'on aura envie de décider, par conséquent, sur l'avenir de la région, sur ses orientations, sur ses choix sur ses conditions de vie, de travail, etc... C'est donc la remise en question des politiques nationales et quelquefois des politiques les plus fondamentales, c'est la revendication de pouvoir pure et simple. C'est donc bien un éclatement. Il faut discuter avec les gens pour trouver un équilibre politique raisonnable.

M. MERLIN. — Je crois justement que c'est en triant les domaines d'in-

(1) Le seul principe valable, c'est qu'à chaque niveau il y ait une véritable responsabilité budgétaire, que les mêmes gens votent pour le même territoire ou le même domaine, des dépenses et des recettes.

(2) Délégation d'Aménagement du Territoire et d'Action Régionale

tervention des régions et des départements et communes qu'on peut arriver à une organisation où effectivement il y ait des pouvoirs valables et pas excessifs. On parle toujours de faire éclater l'unité nationale. Mais c'est au nom de principes de ce genre qu'on ne réforme pas parce que c'est dangereux.

M. BOUDEVILLE. — Il faut réformer ; la réforme paraît même insuffisante, mais si nous voulons aller jusqu'à la décentralisation du pouvoir exécutif, nous allons, en ce moment, courir un danger.

M. MERLIN. — Si on ne décentralise pas les responsabilités, le malaise profond du citoyen se développera et finalement il se considérera un peu comme un serf pour lequel on décide tout. Un beau jour, la machine éclatera.

M. BOUDEVILLE. — Très souvent, pour des problèmes locaux, la gestion purement décentralisée, sera politiquement satisfaisante, mais à long terme, probablement pas.

M. GIRAULT. — Je ne suis pas persuadé que l'exécutif, élu et indépendant soit une des conditions sine qua non du bon fonctionnement d'un système régional. Regardons ce qui se passe au niveau départemental. Je pense tout de même que les départements ont une certaine autorité et une certaine autonomie en France.

Or, le département n'a pas d'exécutif propre, mais un exécutif d'Etat. Je n'ai pas le sentiment que l'exécutif d'Etat bloque les décisions prises par l'assemblée départementale.

M. MERLIN. — Il y a une tradition du fonctionnaire d'Etat de se soumettre à la volonté des assemblées locales dans les domaines de leur compétence.

M. GIRAULT. — C'est une règle du jeu établie depuis bien longtemps, bien rôdée et qui fait la force des organisations départementales et communales.

M. AUSSOURD. — Votre sentiment est qu'il y a quatre ou cinq régions qui marchent bien. Peut-on en ajouter d'autres ?

M. BOUDEVILLE. — Les départements sont trop petits pour avoir une gestion à l'horizon de cinq ans. Le



*Jacques BOUDEVILLE
Professeur à la Faculté de Droit
et des Sciences Economiques
de Paris.*

problème est de savoir si pour les problèmes d'aménagement du territoire, les régions ne sont pas trop petites et s'il ne serait pas utile d'avoir des régions plus vastes.

M. GIRAULT. — C'est ce que j'ai voulu dire au début de cette réunion. Les régions me paraissent artificielles parce que je n'ai pas l'impression qu'elles sont adaptées à ce que pourrait être la fonction régionale.

M. MERLIN. — Quand il s'agit de résoudre des problèmes départementaux, aucun organisme ne peut les résoudre mieux que le département. Quand il s'agit, par contre par exemple, de créer des liaisons ferroviaires supplémentaires allant d'un département à un autre, cela joue souvent sur quatre ou cinq départements ; le département, alors est trop petit, et l'expérience a montré, de façon évidente, que l'Etat n'y parvient pas. Nous avons fait cette expérience de trains nouveaux d'Orléans à Tours avec beaucoup de persévérance, et c'est un cas typique où une région pourra, avec un budget, mettre sur pied des liaisons très utiles. Cela ne peut pas être fait à l'échelon départemental. Vous avez raison de dire que la région et le département travaillent à termes différents. Le département travaille à terme d'un an, la région à long et moyen terme. La région à les problèmes intermédiaires

entre les problèmes nationaux et départementaux, elle est irremplaçable.

Il faut faire un recensement des domaines d'action, des pouvoirs publics dans leur ensemble et voir à quel niveau doit être traité chacun de ces problèmes. Sur le plan de la fonction publique, il y a une unité nécessaire ; mais je ne vois pas pourquoi et je prends l'exemple Education Nationale, il n'y aurait pas gestion de l'enseignement primaire intégralement remise au département, c'est-à-dire que rien ne remonterait au-dessus du département pour les problèmes d'enseignement primaire sauf les grands principes, des normes générales et la gestion du personnel. Quand il y aurait des petits problèmes, ils seraient résolus à l'échelon communal. La commune à la base et le département au sommet. L'unité serait assurée d'abord par les normes fixées par la Nation, probablement par un corps de fonctionnaires unique, et puis par le fait qu'il y a des liens entre fonctionnaires de diverses administrations. Il resterait au département et aux communes toute la responsabilité opérationnelle.

M. PLOUGOULM. — Alors à quoi sert la Région ?

J'ai l'impression qu'on parle toujours de la région vue de Paris et non de la région vue de la région. J'ai l'impression que la notion de pouvoir est sacrilège, qu'elle est réservée au pouvoir central qui la distribue, qui la délègue... Est-ce qu'il n'est pas concevable que la région ait un certain nombre de pouvoirs ? Elle peut avoir les pouvoirs de construire un C.E.S...

M. BOUDEVILLE. — Les communes n'ont pas assez d'argent pour entretenir leurs écoles, elles font obligatoirement appel à l'Etat par le biais des subventions.

M. MERLIN. — C'est un cercle vicieux. Il y a d'autres possibilités où les ressources fiscales seraient réparties autrement ; il faut faire confiance aux collectivités locales.

M. AUSSOURD. — L'exemple de l'enseignement primaire est très intéressant. Il y a quelques décennies, on ne parlait pas d'école primaire, on parlait d'école communale. C'était la commune qui entretenait l'école

mune et le département, ou entre le département et la région, ou la région et l'Etat ?

M. MERLIN. — Pour que les choses marchent, il faut les simplifier et que les responsabilités soient claires. Comme on a des unités administratives aux niveaux communal, départemental et régional, il faut que les principales responsabilités soient données à ces niveaux. Dans la majeure partie des cas, il faut essayer de coller aux réalités politico-administratives.

M. BOUDEVILLE. — Nos régions, à l'heure actuelle, c'est un système de gestion, mais ce n'est pas un système de construction de la France. Et pourtant c'est une nouvelle construction de la France qu'il nous faut faire.



*Hubert de LANNURIEN
Délégué Permanent du P.C.M.*



*Pierre PLOUGOULM
Secrétaire Général de Rédaction
de la revue P.C.M.*

intégralement, et cela fonctionnait à une époque où l'enseignement, au point de vue infrastructure, correspondait à la population scolaire. Après la guerre, il y a eu une sorte de démission qui a fait passer l'entretien de ces écoles à l'Etat. On a considéré que la responsabilité de création de ces écoles incombait à l'Etat. N'est-il pas possible, dans ce cas particulier, de revenir en arrière ?

On peut certainement revenir en arrière puisque les structures locales, sans parler de régions, ont montré qu'elles en étaient capables.

M. MERLIN. — On l'a bien fait en matière de routes nationales secondaires.

M. BOUDEVILLE. — Toutes nos communes vont devenir urbaines. Nous aurons la fermeture des trois quarts des écoles communales rurales et nous allons avoir l'essentiel resserré dans des communes relativement riches avec un déphasage assez considérable entre les types d'enseignement.

M. MERLIN. — C'est pourquoi le département doit intervenir et prendre la responsabilité financière globale.

M. AUSSOURD. — Ne revient-on pas à la querelle des niveaux ? N'y a-t-il pas des équipements dont la gestion pourrait rendre nécessaire un niveau intermédiaire entre la com-

la grande leçon du 27 avril 1969

Nous publions dans les pages qui suivent, avec l'accord de l'auteur, des extraits d'une étude sur la réforme régionale et le référendum du 27 avril 1969 publiée par M. Paul Camous, Préfet de la Loire, dans un ouvrage collectif paru en 1970 aux éditions Cujas. Cette étude relate la genèse du projet gouvernemental de 1969 et nous avons choisi d'en reproduire les pages consacrées aux leçons à tirer (à l'époque) du référendum du 27 avril 1969. Nous laissons le lecteur libre de juger dans quelle mesure ces leçons ont pu servir depuis 1970.

Les principales victimes de l'échec du 27 avril 1969 sont les régionalistes, précurseurs ou empiristes prudents. Tant d'années de persévérance et de recherche auront été déçues par un échec dont il ne sont pas responsables, même s'ils y ont pour certains directement participé, parce que n'adhérant pas à la philosophie du chef de l'Etat. Sans doute est-ce l'effet de la politisation extrême de la consultation référendaire et l'incompréhension de la liaison fondamentale de la réforme Régions-Sénat. Peut-être est-ce l'ambition à l'évidence trop hâtive, d'introduire des collectivités nouvelles, les groupes socio-économiques, dans la vie publique organisée, alors que pourtant ils jouent déjà un rôle majeur, mais sans règle du jeu, dans la vie du pays.

1) Une évolution non perçue.

Les Français se sont méfiés comme par réflexe de la réforme proposée malgré un effort intense, à tous niveaux, d'information et d'explication, et malgré un intérêt très vif manifesté dans toutes les provinces.

Certains ont considéré que la réforme était trop timide et ne semblait pas avoir l'aspect évolutif et progressif du processus qui en fait

était engagé, nous l'avons bien vu, depuis plus de 10 ans.

D'autres plus nombreux ont été allergiques aux changements fondamentaux que la réforme introduisait et qui devaient être la première étape de la mise en place d'un cadre nouveau de vie sociale, comme l'avait expliqué à Lille, dès 1966, le Général de Gaulle.

De toute façon sur le plan des institutions régionales, la réforme proposée en 1969 n'était qu'une étape. J'affirme pour ma part, parce que j'ai vécu de très près toute cette évolution, que les compétences limitées



*Paul CAMOUS
Préfet de la Loire*

de la région en matière d'investissement, d'équipement, de planification et d'aménagement du territoire, étaient un pallier nécessaire et suffisant à l'étape de 1969. Par un processus naturel, ces pouvoirs auraient été complétés par la suite par d'autres pouvoirs décentralisés notamment en matière de réglementation et de gestion de services publics. Dans une réforme de cette importance le temps est nécessaire à la mise en œuvre. C'est une donnée de base quand il s'agit de la vie des hommes en commun. De la même manière, après l'absolutisme monarchique, la République s'est cherchée jusqu'en 1918, après de nombreuses et brèves expériences de tous types. C'est par étape que s'est construit peu à peu le régime parlementaire de la III^e République.

Mais cette leçon de l'histoire ne s'est pas imposée à ceux qui d'emblée ont refusé le projet et critiqué d'entrée de jeu ses « insuffisances ». Ils jouèrent ainsi la politique du « tout ou rien », compromettant pour longtemps une réforme que chacun reconnaissait à nouveau dès juillet 1969 comme étant éminemment nécessaire et urgente !

2) Un dualisme mal compris.

Une autre incompréhension fondamentale et qui fut révélée par les prises de position lors de la campagne référendaire, porte sur l'aspect complémentaire de la réforme des régions et du Sénat. On ne pouvait créer de véritables régions, consacrer le fait régional dans nos insti-

tutions qu'en permettant à celles-ci d'avoir leur propre expression dans les institutions de l'Etat. C'est un des principes pourtant fondamentaux de la démocratie représentative dans un état unitaire.

D'autre part, ce même schéma devait être appliqué à la reconnaissance du fait économique dans nos institutions. La participation des « forces vives » à la gestion du pays, ne pouvait s'accompagner d'une représentation exclusivement régionale. La politique est l'art des ensembles, et c'eût été vouloir une réforme tronquée que de ne pas proposer cette consécration du fait économique au niveau de l'Etat.

Il fallait donc associer le Sénat à cette réforme, car il était impossible d'instaurer, par simple respect d'une situation acquise, un tri-caméralisme qui n'était ni opportun, ni logique. Le Sénat avait vocation à représenter et les régions et les activités économiques et sociales ; c'est ce qui fut, en toute logique, proposé. Le Sénat en eût d'ailleurs trouvé semble-t-il une nouvelle dynamique, une influence renforcée, une autorité renouvelée au sein de l'Etat. L'appréciation que je porte est d'apparence politique car le référendum de 1969 fut politique. Il me semble cependant que ma réflexion personnelle dépasse tout engagement idéologique. Il me paraît maintenant possible de faire une réflexion historique, sans passion.

3) Conservateurs et novateurs.

Le débat n'oppose pas plus les jacobins et les girondins qu'il n'oppose la majorité et l'opposition. La véritable lutte fut face à face les forces novatrices et conservatrices du pays et cela fut sensible dès les premiers jours de la consultation.

En effet, dès le 6 novembre, des analyses de presse régionale et locale, permettaient d'affirmer que les réactions enregistrées sur un échantillon aussi large, tant géographiquement que sociologiquement, permettent de discerner, très nettement deux tendances générales, le fait régional lui-même étant déjà accepté :

- une tendance au prolongement du passé,
- une tendance novatrice.

a) La tendance au prolongement du passé.

Elle se manifeste chez ceux qui acceptent, certes, la décentralisation, mais craignent qu'elle ne remette en cause leurs tâches et prérogatives. L'approche du problème est restrictive et l'on exprime plus ce que l'on ne veut pas que ce que l'on souhaite...

b) La tendance novatrice.

Il est plus difficile de la situer sociologiquement. Il est également difficile d'évaluer le nombre de ceux qui la partagent. Néanmoins, il apparaît clairement que cette tendance se situe dans les milieux « jeunes » tant des organismes consulaires que des clubs locaux et des formations politiques et syndicales. Il semble qu'elle aie plus d'attaches, malgré tout, dans les milieux intellectuels et dans les formations politiques que chez les conseillers généraux et municipaux. Etant pour la plupart des individus ou des groupes non intégrés dans les instances traditionnelles, les « novateurs » souhaitent que soit reconnue une place de choix aux « forces-vives » des régions dans les organes nouveaux...

Il semble que ce n'est pas sur la nature de la réforme que l'on s'oppose, mais sur le degré des innovations à apporter. Pour les uns il convient d'éviter la remise en cause de situations acquises, pour d'autres il convient de réaliser un « changement de mentalité ».

Au lendemain du Référendum, cette analyse s'avérait pertinente.

* *

Sans qu'il soit expédient de formuler un jugement sur les motifs de chacun, il est indiscutable que la conjoncture politique des années 1968-1969 a conduit à l'échec une proposition de large dimension et de structure interne très charpentée. Elle pouvait mettre fin à des siècles de centralisation dont la nécessité ne s'imposait plus, et associer aux décisions fondamentales de la vie collective, les élus territoriaux et les représentants des collectivités sans frontières que sont les groupes socio-économiques et socio-professionnels.

Il n'y a pas de paradis perdus, il

n'y a que des terres promises. Car lente, très lente est la construction dans le domaine de la vie des hommes en communs. Rare, très rare, est l'accord immédiat sur les limites des solidarités profondes qui les unissent pour longtemps.

Une chose aujourd'hui est sûre : l'évolution des esprits s'est faite depuis 1964. Il est admis que de nouvelles collectivités doivent s'affirmer et qu'elles peuvent être les régions. Il est admis que déconcentration et décentralisation vont de pair.

L'expérience d'avril 1969 nous aura simplement donné le sens du relatif et de la mesure dont les Français parlent souvent, mais qu'ils mettent rarement en pratique, du moins en politique !

le Français devant la décentralisation géographique et la déconcentration administrative

Le sujet qui m'a été proposé comporte évidemment deux aspects, distincts et indissociables. Le premier est le comportement des Français devant la décentralisation géographique des activités. Le second est l'attitude des citoyens en face des problèmes de la déconcentration administrative, de la décentralisation régionale, voire du fédéralisme.

Avant 1940, le mouvement de concentration qui attirait les industries et les services vers la capitale semblait irréversible. Lorsque les gouvernements de la Troisième République imposèrent la dispersion des fabrications stratégiques, l'Association des industries métallurgiques et minières avait tenté le reclassement de chômeurs parisiens en province : elle n'eut aucun succès. En 1945 encore, les cadres de ces fabrications regagnaient massivement Paris et les usines « repliées » passaient vouées à la fermeture. Jusqu'en 1962, le potentiel industriel de la région parisienne allait continuer de grandir plus vite que celui du reste de la France.

C'est en fait depuis, une douzaine d'années que les mentalités se sont progressivement et profondément modifiées. Dès 1965, une enquête de l'Institut National d'Etudes Démographiques (I.N.E.D.) montrait que 54 % des Parisiens préféreraient à revenu égal, habiter une autre région, alors que 3 % seulement des campagnards et 6 à 8 % des citadins de

province préféreraient habiter la région parisienne. Si les aspirations exprimées pouvaient se réaliser, « l'agglomération parisienne perdrait de son attraction au profit des petites villes » et, de 18 % de la population nationale (en 1962), elle tomberait à 11 % seulement (1).

Plus récemment, deux sondages opérés en 1970 ont fait grand bruit. Le premier, effectué par la Jeune Chambre Economique auprès de ses adhérents (5 000 cadres et professions libérales) fit apparaître que 77 % d'entre eux n'aimeraient en aucun cas vivre à Paris et que 19,3 % seulement accepterait d'y résider, mais provisoirement ; au surplus 97 % de ces cadres « estiment que Paris occupe une place disproportionnée par rapport au reste de la France » (2). Le deuxième sondage, plus général, avait été entrepris par l'I.F.O.P. à la demande de la Préfecture de la Région parisienne sur le thème « Paris vu par la province ». Le résultat fut encore plus net : 88 % des provinciaux n'aimeraient pas s'installer à Paris (contre 64 % seulement en 1951) et 87 % plaignent leurs parents ou amis qui sont contraints d'y habiter. D'autres réponses prouvent que l'ancestral complexe d'infériorité provincial a disparu : ainsi, 63 % des interrogés pensent que la qualité des études

supérieures n'est pas meilleure à Paris qu'en province. Enfin, 72 % trouvent qu'il y a « trop d'habitants dans la région parisienne » et 61 % que la perspective de 14 millions de Parisiens en l'an 2000 est déraisonnable.

Ces sondages sont corroborés par de nombreuses expériences. Ainsi, une fabrique parisienne de machines-outils a pu entraîner dans un village de Haute-Savoie la quasi-totalité de son personnel qualifié. La Compagnie I.B.M.-France a transféré sans douleur des centaines de techniciens, non seulement vers ses laboratoires de recherches de la Côte d'Azur (La Gaude), mais également vers sa nouvelle usine de Montpellier. Le problème, naguère insoluble, de « la femme d'ingénieur qui ne veut pas quitter Paris » est aujourd'hui de plus en plus aisément résolu si l'implantation proposée se situe dans une contrée qui présente un minimum d'agrément résidentiels. De nouveaux pôles d'attraction se manifestent avec une force croissante : la montagne, la mer, le soleil, les villes universitaires. Au contraire, l'image de marque de la capitale s'assombrit constamment : les « usagers captifs » des grands ensembles et des trains de banlieue ne sont plus enviés par personne.

De leur côté, les élites provinciales se sont largement réveillées et ont affirmé leur volonté d'expansion. La sourde hostilité des notables à l'égard des industries nouvelles qui

(1) cf. Population, 1966, n° 1.

(2) cf. L'Express, 23-29 nov. 1970.

« feraient monter les salaires » a presque partout été vaincue. En 1959, en 1965, en 1971, les élections municipales ont porté à la tête de nombreuses communes des maires dynamiques qui aménagent des zones industrielles et, parfois, offrent aux entreprises des usines pré-financées. Dans maintes cités, des comités d'accueil ont contribué de la manière la plus efficace à l'acclimatation des cadres immigrés.

*
* *

Ces transformations ont déjà provoqué une inflexion appréciable des tendances traditionnelles. En l'absence d'un enregistrement des migrations intérieures permettant des estimations annuelles de population comparables à celles de l'Allemagne Fédérale, des Pays-Bas ou de la Belgique, les dernières données sûres dont nous disposons sont celles du recensement de 1968. Elles nous montrent que l'accroissement de la région parisienne n'est plus très supérieur à la moyenne française et ne représente plus que 22 % du gain national (contre 34,4 % pendant la période 1954-1962). L'équilibre migratoire Paris-Province était presque atteint, les excédents étant désormais fournis par les travailleurs étrangers et leurs familles. Une étude de l'I.N.S.E.E. a même révélé que les départs de l'agglomération parisienne vers les communes rurales compensaient exactement les arrivées !

Quant à la population active, il est remarquable que, pour la première fois en temps de paix, les effectifs employés par les industries de transformations parisiennes aient diminué de 6 % en six ans (1962-1968). En revanche, ces effectifs avaient progressé de plus de 15 % en Bretagne, dans les Pays de la Loire et le Centre, de plus de 25 % en Basse-Normandie.

Il est vrai que cette inversion de tendance ne se retrouve ni dans le bâtiment et les travaux publics — où les investissements parisiens financés par l'Etat ont été considérables — ni dans le secteur des transports (effectifs nationaux : + 6,5 % ; effectifs parisiens : + 8,9 %), tandis

que le taux de concentration est demeuré identique dans les services publics et qu'il n'a que faiblement baissé dans les services privés, les commerces, la banque et les assurances. Ici, les velléités gouvernementales de décentralisation du secteur tertiaire ne se sont traduites que par des mesures sporadiques et fragmentaires, dont la timidité contraste avec l'édification dans la capitale d'énormes cités d'affaires approuvées par ce même gouvernement. Pourtant, la Compagnie Michelin n'a-t-elle pas démontré que l'on peut devenir une firme multinationale de premier ordre en maintenant tout son état-major à Clermont-Ferrand ? et les Mutuelles de Niort n'ont-elles pas prouvé que l'on peut réussir brillamment dans l'assurance en restant fidèle à une « ville moyenne » ?

En réalité, le défaut de volonté politique favorise la persistance des structures centralistes et, par conséquent, la persistance de l'inflation parisienne. Si l'action de la puissance publique était conforme aux sentiments de l'opinion, tels que nous les avons observés, la mégalopole parisienne connaîtrait une évolution analogue à celle de son homologue britannique. En effet, entre les recensements de 1961 et de 1971, le *Greater London* est passé de 7.941.000 habitants à 7.379.000, c'est-à-dire qu'il a perdu (volontairement) 56.000 habitants par an, alors que l'agglomération de Paris en gagnait 100.000. Une telle décongestion, favorable à l'humanisation du cadre de vie, se constate également à Hambourg et à Francfort, à Rotterdam et à Amsterdam. Elle caractérise les nations avancées qui savent maîtriser la croissance urbaine, d'une part grâce à une politique lucide et efficace d'aménagement, d'autre part grâce à la pratique du polycentrisme structurel.

*
* *

Il n'est donc pas discutable que l'hypertrophie quantitative et qualitative de Paris ne saurait être guérie si l'on ne remet en cause le centralisme napoléonien qui l'a enfantée. Là-dessus, tout le monde est d'ac-

cord, à part les castes administratives sur lesquelles repose le système (on songe, notamment, aux fonctionnaires issus de l'Ecole Nationale d'Administration et, tout spécialement, à l'Inspection Générale des Finances).

Mais que pense la masse des citoyens de tel ou tel remède qu'on lui propose ? A vrai dire, si elle s'intéresse par intermittence au « pouvoir régional » et peste volontiers contre l'omnipotence des hauts fonctionnaires parisiens, elle ne peut exprimer que des opinions très vagues sur des réformes qu'elle n'a jamais expérimentées et sur des modèles étrangers dont elle ignore tout. Transposé en France, le fédéralisme allemand, autrichien ou helvétique plongerait nos « administrés » — et leurs élus — dans des abîmes de stupeur. La pratique d'amples libertés locales de type britannique ou néerlandais les étonnerait à peine moins. Chacun dénonce la centralisation administrative, mais l'esprit de mendicité qui en est le corollaire demeure profondément enraciné chez les notables et les électeurs.

Ce ne sont pas, en effet, les mesures de « régionalisation » intervenues entre 1959 et 1973 qui ont pu modifier ces mentalités. Que les préfets de région et les préfets départementaux aient reçu, progressivement, des responsabilités plus étendues, ils n'en restent pas moins étroitement soumis aux volontés et aux contrôles parisiens. Si la loi de 1972 fait de chaque région un établissement public doté d'une assemblée d'élus, il ne lui attribue que des ressources fiscales dérisoires (25 F par habitant au maximum, contre 63 F dès 1969 pour le District de la Région de Paris). Au surplus, le ministre responsable avait précisé, avant le débat parlementaire, que l'Etat « n'est déchargé d'aucune de ses obligations ». Concrètement, cela signifie que l'on continuera à dénombrier (chiffres de 1967) quelque 38 agents des collectivités locales pour 100 agents de l'Etat, contre 125 en Grande-Bretagne et 147 en Suisse. Cela veut dire aussi que les budgets de ces collectivités ne totaliseront guère plus que 15 % du budget de l'Etat, cependant qu'en Allemagne Fédérale, lorsque le

Bund dépense 100 DM, les *Laender* en dépensent 81 et les communes 65 ou 70. De tels chiffres illustrent, mieux que tout raisonnement, l'écart entre deux conceptions de l'organisme social.

* *

Sans recourir à un fédéralisme qui, en France, serait purement artificiel, il est aisé de concevoir des structures cohérentes qui répondraient aux aspirations plus ou moins conscientes des citoyens et ne feraient, après tout, que traduire dans les faits la célèbre formule de l'opposition républicaine au Second Empire : « Ce qui est communal à la commune, ce qui est régional à la région, ce qui est national à la nation » (Nancy, 1869).

Toutefois, depuis un siècle, le progrès technique a étendu les relations de voisinage et élargi les cadres familiaux. Ainsi, la cellule de base de l'aménagement local n'est plus la commune, mais le canton (éventuellement remanié) ou le groupe de cantons formé par une agglomération urbaine et ses alentours. Ces fédérations de villages ou de quartiers comptant au moins 5.000 âmes et possédant leur collège, leur terrain de sports, leur équipement commercial et sanitaire, etc... peuvent seules constituer des unités viables et capables d'une existence autonome. Il est surprenant que le Ministère de l'Intérieur, féru de « regroupement communal » et promoteur de mesures aussi confuses qu'inefficaces, n'ait pas voulu se pénétrer de cette réalité élémentaire.

De même, la question régionale a été compliquée — et esquivée — comme à plaisir. Certains ont cru que la région et le département sont antinomiques. C'est absurde. En effet, les départements forment presque toujours des collectivités vivantes, non seulement grâce à cent quatre-vingts ans d'habitudes communes, mais encore parce que la majorité d'entre eux sont issus d'anciennes provinces, voire d'anciennes cités gallo-romaines devenues diocèses (Aveyron, Indre-et-Loire, Orne, Somme, etc...). Il suit que la région doit être une fédération de départements unis afin d'accéder à la puissance

d'un espace économique disposant de services métropolitains. Pour notre part, nous estimons que cet objectif serait atteint si le nombre des régions était réduit à une quinzaine (3).

La connexion entre la région et les collectivités composantes serait réalisée si le conseil régional émanait, non d'un suffrage universel politisé, mais des conseils généraux et des conseils cantonaux. Quelle que soit sa structure, ce conseil régional (assisté du conseil socio-économique prévu par la loi de 1972) ne sera un instrument de décentralisation que s'il possède à la fois des pouvoirs de décisions et des moyens financiers. A ces fins, sa commission permanente formera avec le préfet un exécutif collégial (cf. les Etats députés des provinces néerlandaises) et pourra faire appel à des organismes d'études indépendants qui dialogueront utilement avec les fonctionnaires techniques de l'Etat. D'autre part, son budget sera alimenté, notamment, par le transfert d'impôts étatiques n'accusant pas les disparités inter-régionales (taxes sur les carburants et vignette automobile).

Mais il importe également d'assurer la cohérence entre actions nationales et actions régionales. C'est pourquoi l'objet essentiel de l'action régionale sera l'exécution d'un schéma directeur général établi au niveau national avec la participation des intéressés et ayant dès lors valeur contraignante. Déjà, l'excellent schéma routier approuvé le 28 octobre 1971 après consultation régionale offre un bon modèle de la procédure à suivre. Malheureusement, on le sait, l'opposition du Ministère des Finances a interdit tout engagement sur « la nature technique des liaisons » ou sur le calendrier de réalisation. On reconnaîtra, au contraire, une structure décentralisée à ce que ces schémas se concrétiseront en « lois-programmes » dont l'application incombera partiellement aux collectivités régionales et locales. En outre, ces collectivités pourront librement mobiliser des ressources, soit pour l'accélération de ces pro-

grammes, soit pour des équipements complémentaires.

* *

Donner ainsi aux régions, aux départements, aux villes et aux cantons la capacité de construire leur avenir, c'est favoriser à coup sûr l'éclosion de ce civisme local dont tant de nations européennes nous proposent l'exemple. C'est inspirer à tous, et d'abord aux jeunes, un goût des réalisations positives qui leur permettra d'épanouir leur personnalité et d'échapper à l'ennui des querelles idéologiques.

Car, en définitive, l'ennui est le fait des citoyens passifs réduits à l'uniformité par le centralisme napoléonien. Des citoyens actifs, qui se sentent directement associés au destin de communautés enrichies par leurs diversités, trouvent un sens nouveau à leur existence. En substituant l'esprit de responsabilité à l'esprit de mendicité, la décentralisation fonctionnelle pourrait bien s'avérer l'un des meilleurs remèdes à notre crise de civilisation.

J.-F. GRAVIER

*Chaire d'Economie
et Organisation régionales.*

(3) cf. La Question Régionale (*Flammarion*, 1970) et Paris et le Désert Français en 1972 (*Flammarion*).

le citoyen devant la décentralisation

Le mot *décentralisation* n'est pas de ceux qui font image. Le vocabulaire n'est plus rien, si un dynamisme d'expression n'arrache le citoyen à son indifférence. Ce mot-là s'est en outre usé, au fil des ans, dans la constante et vaine réclamation des collectivités locales, dans des débats technico-politiques qui n'aboutissaient pas. Chaque mesure décentralisatrice était condamnée à l'échec ou détournée de son but par une reprise d'autorité au sommet. Il n'y avait d'ailleurs là nul machiavélisme : une fatalité inhérente à des structures et à des traditions, inséparable au surplus de cette antinomie fondamentale qui veut que le libéralisme et l'esprit planificateur contrarient leurs principes dans tous les rouages de la nation. Car nous sommes, et c'est notre fierté, des planificateurs libéraux.

Est-il nécessaire d'énumérer les raisons de cette réforme régionale dont on ne parle guère depuis l'échec du référendum ? L'échec concernait d'ailleurs moins son objet propre que les conditions d'une consultation déclenchée dans un climat politique aussi mauvais que possible. Il est en outre paradoxal de constater que le général de Gaulle fut désavoué sur un projet qui avait pour objectif de restreindre les prérogatives du pouvoir central, c'est-à-dire le sien. De sorte qu'il est tombé sur sa mesure la plus démocratique.

Tout a donc été dit. Tout vient d'être redit, en un livre récemment refondu par Jean-François Gravier. L'argument tient en une phrase : Paris ne peut pas continuer de régner

sur un « désert français » sans que Paris et la France n'en meurent ensemble.

••

Jusqu'aux bords du temps moderne la centralisation était la condition du progrès. Unifiés plus vite que d'autres, nous avons eu la chance de devenir avant les autres une nation. Paris est ainsi devenu un emporium de la puissance et du génie. Tout sous le regard et dans la main du pouvoir ! Quelle admirable concentration des problèmes, des dilemmes, des modes et de la subversion ! L'argent, le crédit, le savoir, l'art, la décision.... Cette capitale a véritablement régné, pensé, ordonné, ordonné, distribué, refusé. On ne pouvait pas ériger un réverbère à Ville-neuve-sur-Lot sans qu'il fût allumé de Paris. On voulait que la même dictée fût faite à la même heure dans toutes les écoles primaires de France. L'esprit cartésien avait posé une grille sur le territoire et la philosophie des lumières avait pulvérisé d'avance tous les folklores. On ne retournera pas aux folklores : on en trouve les éléments chez les costumiers de carnaval. Mais nous cherchons les conditions d'un progrès qui soit dans le sens inexorable de l'époque sans arracher l'homme à ses racines profondes et à lui-même.

Il ne s'agit du reste pas de démunir Paris, de lui retirer ce qui fait sa gloire aux yeux des provinciaux et des étrangers, bien plus que des Parisiens eux-mêmes. Nul ne songe à déménager la capitale mais à l'amé-

nager, plus simplement à ménager cet organisme apoplexique et surmené. On ne pourra bientôt plus rien faire à Paris : circuler, stationner, travailler, admirer, penser, dormir. La première ville du monde noiera son prestige et son originalité dans un magma sans style ni grandeur et on ne regardera plus ses monuments. Ses vrais défenseurs veulent donc la délivrer de sa surabondance.

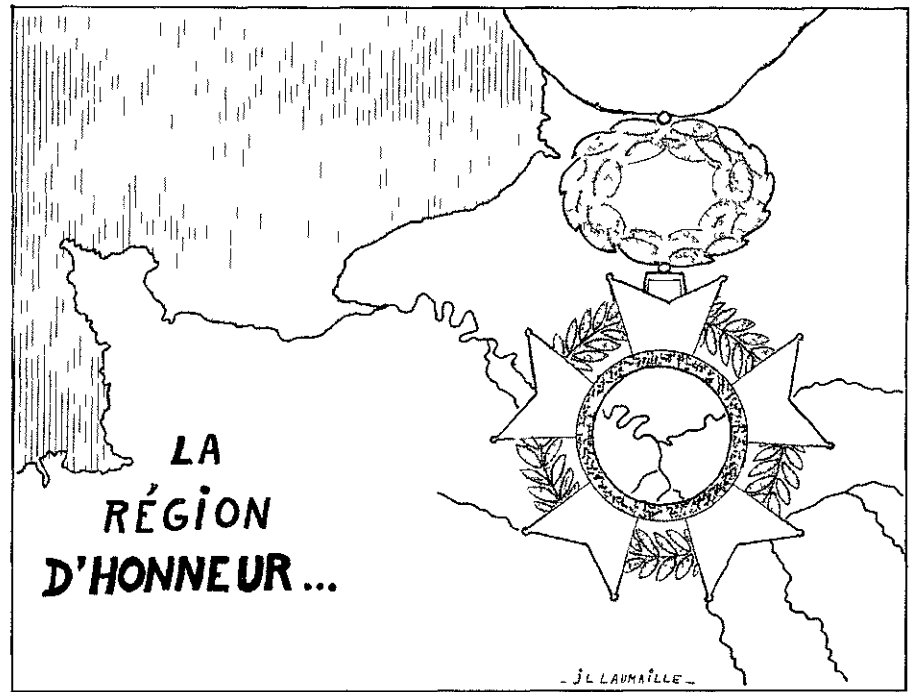
L'espérance est venue à partir du moment où l'on s'est aperçu que la concentration rencontrait ses limites et ses maladies dans le gigantisme, que le progrès et l'efficacité commandaient un renversement de toutes les vapeurs. La grande industrie éprouvait le besoin d'éclater parce que ces dirigeants se trouvaient désais de la conduite des affaires par l'excès du nombre et de la complexité. Dans le secteur de l'équipement public, dans celui de l'urbanisme, où tous les problèmes se posent ensemble, il est apparu que la décentralisation avait un autre nom, plus expressif : l'aménagement du territoire. Et que la décentralisation industrielle, largement commencée, appelait, au delà des initiatives privées, une politique héroïque de décongestion du bassin parisien. Mais on planifia. Cela veut dire qu'on bureaucratisa l'aménagement du territoire. Il y eut des faveurs, des discriminations, des interdits. On rencontra une fois de plus la rigidité des règles, la dictature des normes, la contradiction des doctrines.

Les aspects d'une décentralisation effective de la France sont multiples. Y entre à coup sûr tout ce qui dé-

pend des ministères de l'économie et du social ; à coup sûr encore, l'Education Nationale. Il semble à cet égard que la secousse de mai 68 n'ait servi à rien. Or, s'il est difficile d'arracher à Paris ce qui fait son impérialisme : ses états-majors, ses usines, ses comptoirs, ses bureaux, son négoce, ses théâtres, il est relativement facile d'empêcher que tant d'étudiants français y soient réunis. On sait bien que la puissance d'accaparement universitaire de Paris n'est pas injustifiée. Celle des arts non plus : toute la science et tous les talents ! Lorsqu'un ministre de la construction proposa la décentralisation des Grandes Ecoles, parce qu'il y voyait la condition d'une décentralisation industrielle, une énorme protestation s'éleva : on fit valoir que le corps professoral se trouverait d'un seul coup disloqué. La controverse reste ouverte. Mais ce qui est vrai au degré le plus élevé ne l'est pas au niveau général des études supérieures. On ne voit pas pourquoi il paraîtrait stupide, après avoir, pendant des lustres, envoyé à grands frais et à grands risques dans la capitale tous les bons élèves de France, de mettre au vert les bons étudiants de Paris, pour préparer leurs carrières dans des conditions de travail et d'hygiène meilleures qu'à la Sorbonne ?

(Nous sommes tentés au passage, et en exemples, de citer l'Education Nationale et la Santé Publique comme de mauvais ministères. Non certes parce qu'on y manquerait d'intelligence, mais par inadaptation à leur objet ou par ambition démesurée. L'intelligence que requiert le gouvernement des hommes et l'administration des choses, même et surtout dans ce domaine-là, où l'esprit opère sur le réel, n'est pas la même que celle qui régit les techniques de connaissance, la philosophie de la pédagogie ou l'art de la médecine. Sur ces deux points vitaux, si importants pour la santé morale et physique de la nation, une déconcentration raisonnée serait bienfaisante. Pour ce qui est de l'Education Nationale, les Académies sont des relais tout trouvés pour débarrasser la rue de Grenelle de ses complexes et de ses encombrements.)

Le succès et l'évolution ont donc



mis Paris et le pouvoir politique, ces deux inséparables, dans une position fâcheuse : ils ne peuvent plus exercer pleinement leur magistrature. Ils continuent de régner, mais ils gouvernent mal. Une telle concentration condamne le gouvernement à l'abstraction, à l'atèrmoiement ou à la hâte. Une telle densité aboutit à la fermentation ou à la paralysie, à un gaspillage de matière grise : solutions rivales, choix impossibles, vérités fugitives. Il est néfaste de laisser trop de gens intelligents au même endroit, de faire d'un seul lieu l'objet des couronnements de carrière. On pense à ces fonctionnaires éminents qui se marchent sur les pieds dans les antichambres du pouvoir, et qui pourraient jouer en province le rôle de grands intendants, que, dans l'état actuel des choses, en dépit du système des crédits déconcentrés, ne peuvent pas jouer les préfets, fussent-ils superpréfets, fussent-ils de vrais administrateurs. Par ailleurs, il n'est pas admissible que des fonctionnaires du degré moyen ou subalterne, placés au bon endroit dans un ministère, stoppent ou condamnent des programmes élaborés au niveau régional ou local avec prudence, au besoin avec audace, avec les garanties désirables, y compris celles d'une concertation démocratique, par des techniciens qualifiés,

par des fonctionnaires de capacité, et même d'autorité. Or, c'est là, au niveau régional, où l'utilisation va se faire, que les urgences sont vraiment appréciables. Elles s'y manifestent comme du concret et de l'humain, non pas sur des fiches ; elles s'y mesurent en besoins sociaux douloureux ; elles y répondent à des chances d'expansion dont l'intérêt national voudrait qu'elles fussent rapidement saisies. N'importe quel maire peut donner là-dessus maints exemples éloquentes.

*
*
*

Dans la crise que nous traversons, le sentiment national s'affaiblit non seulement du côté des notions d'honneur et de fierté, mais de solidarité et jusque dans l'instinct communautaire de conservation. L'esprit révolutionnaire, qui a dû se réincarner dans les réalités nationales, et par conséquent s'enfermer dans un nationalisme étroit (Russie, Chine, Israël, Egypte) se retourne, dans les démocraties libérales, vers un idéal œcuménique et l'on voit le trotskysme renaître des cendres profanées de Staline. Notre monde troublé, insatisfait, agressif, est cependant rempli d'optimisme. Il ne croit plus aux catastrophes. Il pense que l'histoire, une

certaine histoire, est en train de finir et que l'utopie sera l'histoire vraie.

Comment s'étonner que même chez nous, le jacobinisme soit en recul et la notion d'état national en déclin ? Malgré l'énorme progrès de l'information, des communications, de la concertation, le citoyen se sent loin du gouvernement, en grande réserve et suspicion à son égard. Il exige tout de l'Etat et ne voudrait rien lui donner en retour. Servir la France est une expression qui fait ricaner une partie de la jeunesse et sourire un certain nombre d'éducateurs. Le raccourcissement des distances et l'instantanéité du téléphone (quand la ligne est libre...) sont, nous le savons bien, un argument au bénéfice de la centralisation puisqu'ils mettent le gouvernement au contact immédiat de ses agents, mais non pas de ses administrés. Cela renforce la critique puisque le pouvoir s'exerce ainsi du sommet à la base sans contre-partie de la base au sommet. La démocratie n'y gagne rien dans ce qu'elle peut avoir de positif.

Il suffira bientôt d'être citoyen du monde. C'est-à-dire citoyen de nulle part. Il n'y a peut être plus de véritable citoyenneté. L'homme est désormais citoyen de diverses puissances pour ne pas dire fidèle de diverses religions : citoyen de l'automobilisme, de la télévision, des grandes surfaces commerciales, du tiercé, du camping, des Clubs Méditerranée... Citoyen du bonheur matériel, du confort moral, de la Sécurité Sociale. Citoyen, hélas, du travail ennuyeux, du métro, du bruit, des pollutions.

N'insistons pas. Sinon pour dire que si le civisme est mort, il n'a de chance à nos yeux de ressusciter que dans la vertu du contact direct. Puisque nous savons que la liberté n'existe qu'accompagnée du sens de la responsabilité, c'est de ce côté que peut apparaître le salut. Une chose est sûre : le citoyen se sent beaucoup plus près, beaucoup plus solidaire de ses élus locaux, de l'appareil local de la gestion, que de ce qui lui apparaît, dans d'éternels « Mystères de Paris », comme l'image d'une mafia. L'auteur de ces lignes a été député pendant plusieurs années avant d'être maire d'une vil-

JE ME PRONONCE EN
FAVEUR D'UNE CRITIQUE
DE LA RÉGION PURE !



le. Il atteste que sans avoir modifié son attitude, ni bien entendu sa nature, il rencontrait dans ses tâches municipales beaucoup plus d'adhésion, de sympathie, d'estime, que dans ses fonctions politiques. Le citoyen, et surtout le contribuable, ce qui est un peu la même chose — et cela nous conduit à dire que le Français, sur ce terrain-là, est moins mauvais citoyen local que national — croit à ce qu'il voit, à l'utilisation contrôlable de son argent, à l'amélioration de son décor de vie. L'administration des choses est la revanche du concret sur la rhétorique et l'abstraction. Elle fait naître une solidarité de fait et de nature.

La décentralisation du pouvoir de gestion aurait pour effet de lever l'hypothèque des concurrences et des favoritismes parisiens dans les options de caractère régional et de replacer la solution des problèmes dans leur cadre géographique et humain. Le risque de pressions, de chantages, même le risque de scandales — grossis ou non par le volume des affaires, par la rivalité des parties prenantes ou par la passion politique — seraient certainement moins grands au niveau des problèmes régionaux réglés par des aréopages régionaux, sous la surveillance directe des représentants diversifiés du corps social, dans une atmosphère plus claire et plus saine.

Personne ne conteste que la gestion des municipalités, grandes ou petites, comme celle des départements, soulève moins de méfiance et de protestation que celle de l'Etat. C'est pourquoi le premier effort devrait être le renforcement effectif du pouvoir local, non sans

avoir et tout d'abord opéré le regroupement systématique des communes rurales dont le nombre, en tant qu'entités administratives de base, donne à la France un record dérisoire. Nous insistons cependant sur la nécessité de maintenir la commune comme noyau social, foyer de rapports humains, dans des conditions à déterminer, tout en l'associant à ses voisins dans un équipement administratif et technique, qui pourrait trouver au canton son exercice et son rayonnement.

..

Nous n'ignorons certes pas ce qui peut militer contre une décentralisation du pouvoir, même si elle se limite, et c'est évidemment notre pensée, à l'ordre spécifique de la gestion. Car il ne s'agit pas de ressusciter en France une Allemagne des principautés ni les républiques italiennes de la Renaissance, encore que les unes et les autres aient laissé les traces indélébiles d'une diversité humaniste et vivante chez nos voisins, mieux préparés que nous, à cause de cela, aux fondations européennes. On a déjà dit que l'Europe des régions serait plus facile à faire que celle des patries, parce que moins abstraite. Mais puisque tout est désormais affecté d'un coefficient politique, dans le social comme dans le culturel, il n'y a pas lieu d'éluder le problème.

Nous comprenons le souci de ceux qui redoutent l'autonomie économique régionale comme encouragement au séparatisme breton, alsacien ou basque. Et d'une façon plus générale, un affaiblissement de l'Etat dans un cloisonnage générateur de fronde et d'anarchie. Mais il y a une phrase de J.-F. Gravier qui répond à nos sentiments : « L'observation attentive des événements, écrit-il, montre que la centralisation est aussi le réflexe des régimes vulnérables ». C'est l'évidence même. Le consensus des citoyens par la vertu de leur insertion dans une communauté, elle-même adaptée aux signes d'un temps, est la meilleure définition de tout humanisme politique et la véritable santé d'une démocratie. Renversant les termes, nous dirons simplement qu'un état n'est fort que

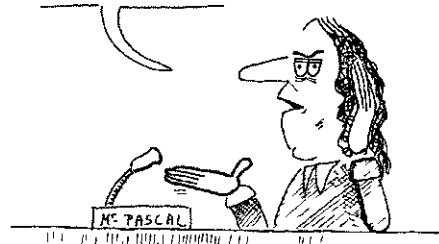
de ses assises territoriales et que c'est en vain qu'il se croit fort s'il n'en a pas l'assurance. Le destin français est ainsi fait que si Paris craque, il n'y a plus de France : la France est à qui prend Paris.

La défiance qui caractérise notre peuple à l'égard de l'Etat, à travers son appareil comme à travers les gouvernements, n'est que la contrepartie de la méfiance qui inspire l'Etat à l'égard du peuple. On ne voit pourtant pas que les municipalités ni les conseils généraux, dont on sait que la loi de février 1872 leur a conféré, en cas de carence des institutions nationales, la mission « de pourvoir à l'ordre public et à l'administration générale du pays », faisant d'eux « le rempart de la République », un bastion de sang-froid et de fidélité contre les accès de fièvre parisiens, aient jamais mis en péril l'unité de la nation. Or ce qui était, il y a cent ans, de nature politique et juridique, a pris un caractère économique et social. Cette évolution impose donc l'installation d'une puissance économique et sociale décentralisée, dans la même optique de responsabilité et d'indépendance. Nous pensons aussi qu'une délégation des pouvoirs, dans ce cadre-là, soulagerait l'Etat de ce qui n'est pas de son ordre, lui donnerait une plus grande liberté de réflexion et d'action, une plus grande force pour remplir son office d'Etat, sur les grandes lignes de destin de la nation, et qui concerne les options fondamentales, la planification directrice, l'arbitrage, les péréquations. Le danger d'une concurrence entre les régions, le déséquilibre de la richesse et de la pauvreté (richesse et pauvreté de la nature, talent et médiocrité des hommes), la tentation de dictature des potentats locaux, le double danger, qui existe déjà pour les municipalités, de céder à la démagogie, au goût des grandeurs, ou de s'endormir au contraire dans la paresse, rien de cela ne doit être dissimulé. Mais rien de cela n'est insurmontable. Outre qu'il appartiendrait à l'Etat d'y veiller, il reviendra au législateur de fixer les principes et les mécanismes de l'édifice régional.

Nous ne pouvons entrer ici dans les débats qui ont accompagné la

préparation du référendum de 1969. Nous pensons pourtant, comme M. Gravier, que l'institution d'un pouvoir régional, calquée sur celle des conseils généraux, pourrait être conçue comme l'émanation des pouvoirs locaux déjà existants et que son assemblée, souveraine pour ce qui serait de son ordre, pourrait être constituée, comme les C.O.D.E.R., sur la base d'une délégation des collectivités déjà élues. La coordination indispensable aux divers niveaux de l'équipement et de la gestion : communes, départements, régions, Etat ne pourrait que s'en trouver facilitée. On écarterait du même coup l'inconvénient de parlements régionaux, élus au suffrage universel, qui politiseraient la gestion. Et aussi le risque de les voir en désaccord, et même en rupture avec les autres éléments représentatifs d'une même région.

DEUX EXCÈS :
EXCLURE LA RÉGION,
N'ADMETTRE QUE
LA RÉGION !



Les CODER actuelles ont reçu beaucoup de critiques. Il ne nous semble pas que leur éventail politique, géographique, sociologique, technique, en collaboration avec les fonctionnaires responsables, soit mal composé. Ce qui leur manque est beaucoup plus grave que les problèmes de composition ou de dosage, qui peuvent toujours se régler. Il leur manque la justification et l'attribut de leur existence même : le pouvoir financier. Le but de toute réforme est là. Quant au découpage des circonscriptions, thème inépuisable de discussion, il ne saurait être défini autrement que par un choix entre des empirismes. L'essentiel est à nos yeux le transfert au plan régional des prérogatives de l'Etat. Le reste, si important soit-il, ressortit aux modalités.

Ces raisonnements ne sont toute-

fois valables, répétons-le, que si l'on traite de la commune et du département avant de traiter de la région, ou d'une façon concomitante. Il faut donner d'abord aux collectivités de base le maximum d'autonomie compatible avec les prérogatives normales de l'Etat, et les moyens de cette autonomie, à la mesure d'une exigence croissante et généralisée. En qualité, les problèmes se valent. Sur un certain plan, il est aussi déplorable de rater une piscine qu'un barrage. Aucune déconcentration n'aura donc de sens tant qu'une décentralisation fondamentale de la fiscalité ne sera pas intervenue. Ce qui s'accomplit dans cette direction n'est pas négligeable, mais l'efficacité s'en trouve compromise par la fragmentation ou la timidité de mesures qui ne seront fécondes que si elles sont radicales. Trop longtemps, les « quatre vieilles » et les « principaux fictifs » ont été les symboles d'un dénuement communal, alors que la fiscalité, à la base comme au sommet, doit s'alimenter aux sources modernes de la richesse et de la vie. Le procès est du reste à peu près gagné.

Comment ne pas évoquer aussi l'indigence en matière grise où se trouve si souvent tenue la province, par l'effet des forces attractives de Paris ? Cette indigence là pourrait passer pour un calcul perfide des démons centralisateurs, car il existe une justification de la tutelle par incompetence (par incapacité dit le juriste) de celui qui la subit. C'est une réflexion que nous avons souvent faite à propos de l'effort d'enseignement et de promotion entrepris par l'A.N.E.M., organisme fondé pour les études municipales, qui a rencontré en haut lieu beaucoup de bonnes paroles et quelques incompréhensions. C'est une source de légitime amertume, pour un administrateur local, qui hésite à embaucher un ingénieur ou même une dactylographe, que de constater la floraison de missions et commissions ministérielles (recherche, enquête, sondage, investigation) dont la compétence et l'imagination sont au-dessus de tout soupçon, et même de tout éloge, dont il ne saurait donc contester l'intérêt sans passer pour un bœuf, et dont on lui propose quelquefois le concours

Mais il se trouve un peu dans la situation d'un malade assoiffé à qui on offre un collier de perles. Cela ne le désaltère pas. Le décalage dont il a conscience est encore un symptôme d'inadéquation, une disparité de caractère mental. Formés dans les chambres de chauffe de la spéculation et de la technicité, il arrive que ces envoyés du ciel, ces experts en sociologie, prospective ou gestion, négligent ou dépassent, parce qu'ils n'y sont point incorporés, la nature concrète et l'humilité de problèmes qui résistent encore à la complexité moderne. Ils n'ont pas reçu le baptême du réel dans les eaux de quelque Jourdain, qui coulerait, comme toute rivière, au cœur d'un pays.

••

Nous ne voudrions pas laisser croire que la décentralisation nous apparaît comme une panacée. Nous savons aussi que l'aménagement du territoire ne saurait avoir l'aspect artisanal qu'un vieux provincialisme lui garde. Les potentiels modernes de production et d'équipement se mesurent à la taille d'un certain nombre de géants, le plus souvent internationaux, pour la plupart dépersonnalisés, énormes pions sur un vaste échiquier où les gouvernements eux-mêmes ne sont pas maîtres du jeu, quels que soient leur loyauté, leur habileté ou leur machiavélisme. La technocratie et la puissance industrielle choisissent leurs points d'élection, c'est-à-dire d'expérience et de métamorphose, ou plutôt elles obéissent à des choix que leur dictent les exigences ou les préférences de leurs besoins.. Ainsi voit-on s'animer les déserts ou se dénaturer les sites, apparaître les nuisances ou la prospérité, souvent les deux ensemble, selon les signes alternés de la nécessité et du hasard.

Auprès de ces nuisances et de ces bienfaits, le citoyen se sent comme le ciron de Pascal. Et ce genre de réflexion nous rend modeste, au centre même de notre propos. *Quid*, en effet, de la décentralisation administrative, et même financière, face aux phénomènes sociologiques, technologiques et cosmiques, sous l'effet de mutations dont l'ampleur et la rapidité sont traumatisantes ? Si le voya-

ge lunaire est une esquisse de décentralisation extraterrestre, la façon de libérer Carcassonne ou Bar-le-Duc de la dictature des bureaux parisiens devient une préoccupation puérile. Mais dans ces perspectives, la crainte de voir la nation se distendre dans une régionalisation de la gestion perd aussi de son importance. Ce à quoi nous accrochons notre espoir peut donc sembler, de toute manière, fragile. La crise de déshumanisation qui frappe avec tant d'évidence les grandes concentrations, et à coup sûr noire capitale, n'épargne pas les provinces. Dans la ville moyenne, qui devra désormais lutter de toute son énergie contre la tentation d'expansion, et même au village la nature recule devant l'artifice. Informé de tout mais sans amour pour rien, le citoyen est soumis presque inconsciemment à une sorte de déracinement immobile, à une émigration sans exil : exilé de lui-même, ou moment où il se croit délivré de vieilles puissances d'oppression. On le désaliène et le voilà menacé de se désintégrer.

Nous aurions tort de parler ici par ironie ou scepticisme, puisque nous savons que les démentis sont préparés dans l'imprévisible. Au fond, c'est une cure de simplicité que l'on préconise. Si bousculés qu'ils soient, les citoyens de province, et même de Paris, ne sont pas encore jetés comme des atomes tourbillonneurs dans un « éther sans oiseaux ». Nous ne croyons pas, en dépit de la violence de l'épreuve, qu'ils se soient complètement détachés de leur terroir et nous décelons, au contraire, l'obscur désir de s'y rattacher. Une enquête, contredisant le pessimisme de nos propos, montrerait même que beaucoup s'y trouvent encore heureux, là où un certain nombre de faits élémentaires résistent à la violente accélération de l'histoire. Nous voyons aussi que si l'homme change parfois plus vite, il change souvent moins vite que ce qu'on appelle son environnement. Il ne s'agit certes pas, dans un obscurantisme plus ou moins lyrique, de refuser les découvertes dont dépendent les conditions de notre vie la plus personnelle et qui s'accompliront de toute manière sans notre consentement. Il s'agit

seulement de ne point anticiper sur les traumatismes et de continuer de respecter les réalités qui font la trame de notre existence. Pour renverser une image dont on abuse, il ne faut pas que la forêt fasse oublier les arbres.

Quand je vois mon petit-fils manger son œuf à la coque à peu près de la même façon que faisait mon propre grand-père, cela me tranquillise pour supporter « le choc du futur ». C'est une toute petite image. Mais elle renforce le vœu de rattacher l'homme désemparé à un lieu, à un site, à un microclimat psychologique, où l'exercice de sa responsabilité soit assuré, où il puisse trouver une protection contre l'éclatement des rythmes de vie et la révision des critères. La notion de responsabilité définit le civisme comme elle justifie la liberté. La défaillance civique tient au renversement de tout un système de valeurs puisque les notions de facilité, de confort, de licence et de refus ont remplacé celles d'effort, de discipline et de devoir. Mais ce renversement tient aux causes profondes que nous avons évoquées et à ce qu'on appelle, en gros, une crise de civilisation.



En somme, nous croyons à une tentative de résurrection du civisme fondée sur la proximité des choses. Le citoyen veut être l'artisan, le copérant et par conséquent le responsable, autant que faire se peut, de son environnement. Car la victoire sur la nature, dont on sait qu'elle est inévitablement accompagnée de pertes, se ramène à une substitution : l'homme remplace son décor naturel par sa création d'homme. Or le drame veut que le dialogue soit pour lui plus difficile avec ses frères les hommes, avec la puissance moderne et

collective de l'*homo faber*, qu'avec cette nature réputée aveugle et sourde à ses supplications. A peine moins mystérieuse, la puissance collective, réputée elle-même attentive et tutélaire, exerce sur lui une autre tyrannie, contre laquelle cette fois il se révolte. Il était bon citoyen parce qu'il était bon habitant. Ne serait-il plus ni l'un ni l'autre ?

L'homme moderne cherche son milieu et son prochain, parce que son épanouissement n'est possible que dans une saine et visible hiérarchie. Le premier dans son village. Le dernier aussi. Car il ne suffit pas de dire : « Que sommes-nous ? », mais : « Qui sommes-nous ? ». Nous sommes des personnes dans la cité, avec ce minimum de justification, de considération, de « situation » nécessaire à l'équilibre social et individuel. Et quand nous disons « situation », cela ne veut pas dire argent gagné, ambition, arrivisme ; cela veut dire que l'homme doit être « situé » parmi les hommes, dans son temps, dans son décor, dans sa journée, dans sa destinée, et prendre à ses propres yeux une signification inséparable de la santé morale de sa vie.

On ne doit pas non plus entretenir d'illusions sur la participation effective du citoyen aux affaires publiques, même à l'échelon local. S'il se passe trop peu de choses au village, que son étroite dimension voue, comme nous l'avons noté, aux regroupements, il s'en passe déjà trop dans la ville. Celle-ci ne se présente plus comme un groupe humain soudé par des traditions, mais comme un phénomène explosif dont les besoins incessamment stimulés défient les techniciens et les administrateurs. Ce phénomène projette ses manifestations organiques et fonctionnelles sur tous les plans, débordant la politique par les nouvelles dimensions de la cité dans sa réalité physique, son exubérance industrielle, plus encore dans son psychisme.

Une double réclamation s'exprime alors à propos du pouvoir local. La première émane de ce pouvoir lui-même. Ce que nous venons de rappeler nous autorise à dire que les villes, ou toutes proportions de territoires soumises à la concentration urbaine, ou simplement à l'urbanisa-

tion, ne peuvent plus en rester à des structures qui ne correspondent pas aux impératifs de la gestion, aux dimensions des problèmes, à l'urgence des tâches.

La seconde réclamation s'adresse au pouvoir local lui-même. Son statut politique et ses mécanismes de gouvernement sont-ils au niveau d'une cité moderne ? Le Conseil municipal de style 1880 suffit-il à représenter, à entraîner une population ? Le mode électoral permet-il de dégager les compétences que requiert la conjoncture ? L'urbanisme et ses implications infiniment ramifiées sont-ils bien servis par cet appareil de conception, d'orchestration, de décision, qui travaille selon un formalisme routinier ? Et si le pouvoir local se plaint d'être trop loin du pouvoir central, ne l'accusera-t-on pas d'être à son tour séparé du corps social ?

Ce débat bien connu met en question les fondements d'une démocratie que l'on voudrait plus directe et plus effective. Plus directe, cela concerne l'idéologie. Plus effective, cela regarde la technicité. Même en écartant toute controverse politique, la promotion des masses à une conscience collective voudrait que le corps social fût associé à l'aménagement de la cité et aux décisions qu'il comporte. Mais deux objections surgissent : la difficulté d'accès à la technicité des problèmes, la nécessité d'un arbitrage dans la diversité des opinions et des intérêts.

Il va de soi qu'en aucun cas la gestion des affaires publiques ne peut être occulte, même au prétexte de la complexité. Mais il serait chimérique de prétendre l'exercer sur la place comme en un marché quotidien. A de rares exceptions près, le référendum de type helvétique ne peut trancher, par un oui ou par un non dont la brutalité anéantit la réalité des problèmes, les dilemmes de conception et de choix. La démocratie occidentale est essentiellement délégataire ; elle est fondée sur le suffrage universel, sur une confiance donnée à terme, par un mandat révocable. Moins encore que dans le passé, on ne voit pas comment la délibération municipale pourrait aujourd'hui s'étendre à l'ensemble d'une



population. Le gouvernement des sociétés, petites ou grandes, repose sur la notion de responsabilité expressément conférée. Hors de ce chemin, il n'y a que la confusion, la pression incontrôlable, la surenchère. Et derrière la caricature des volontés populaires, se cache le visage de la tyrannie. Ainsi jamais l'homme de la rue n'a été aussi éloigné des responsabilités politiques de la cité, pour cette raison péremptoire que la technique s'est substituée à l'éloquence et au sentiment. Plus éloignée encore, cela va de soi, des responsabilités politiques nationales, en dépit des progrès d'une information incessamment diffusée.

L'orientation de l'évolution fait pourtant naître une espérance. Au delà des modes et des utopies, on voit en effet les facteurs sociaux prendre le pas sur les facteurs économiques, puis les facteurs culturels sur les facteurs sociaux. Cette route est encore hérissée d'obstacles. Les délégués du bien-être citadin ont à combattre les poisons matériels et moraux que secrète une urbanisation galopante. Car la ville, foyer des arts de la vie, est notre paradis et notre enfer. Il y a toujours là quelque chose à maîtriser. Parmi ces nuisances, l'agitation, l'anonymat, l'indifférence et l'agressivité ne sont pas les moins graves. Mais si le culturel et le social se préparent ensemble une revanche sur l'économique, qui n'est après tout que l'instrument de la satisfaction des désirs, on peut fonder là-dessus une solidarité et peut-être un enthousiasme. Les sociologues du culturel ont compris que le confort généralisé, idéal, universel, signe d'émancipation et de justice, ne comblerait pas une insatisfaction plus profonde qui est celle de l'homme

engagé dans une autre recherche : la découverte de son âme, et qu'au contraire, dans la déception d'une morne et coûteuse jouissance, ses dernières flammes intérieures risqueraient de s'éteindre. Le meilleur équipement ne signifierait rien si l'on ne retrouvait l'esprit de cité, si l'on ne réussissait à proposer une nouvelle éthique et de nouveaux symboles, pour un nouveau civisme.

Nos réserves mêmes ne vont point à l'encontre du bénéfice que nous attendons d'une déconcentration des pouvoirs de l'Etat au niveau des régions et d'une décentralisation des moyens au niveau des collectivités. Nous en attendons surtout une amélioration de la moralité de la nation, par la détente d'un malaise social et d'une excitation subversive dont la source est dans les inconvénients du centralisme : politique, intellectuel, syndical, administratif et bien entendu

financier. Il faut crever un certain nombre d'abcès parisiens. Le gouvernement y gagnerait de se trouver dégagé de responsabilités dont il se charge inutilement, pour un surcroît de reproches souvent immérités.

Une régionalisation à la fois souple et dirigée, outre qu'elle encouragerait les forces vives au point de leur naissance, régulariserait ou tout au moins atténuerait la distribution apparemment capricieuse des potentiels sur les différents points du territoire. Un très grand plan d'aménagement, même à longue échéance, déterminerait ou confirmerait la vocation des régions et ouvrirait, devant les citoyens, la voie de leur avenir. Nous n'avons pas rompu entièrement avec le saupoudrage d'une France égalitariste, qui généralisait la médiocrité, et que justifiait d'ailleurs l'équipement minimum de base. Mais cela désormais ne doit plus regarder l'Etat.

Tels sont, parmi d'autres, les thèmes que ce genre de sujet propose à nos réflexions. Il sera difficile de les élucider au degré des décisions, comme il serait difficile de demander au citoyen ce qu'il veut vraiment. Plus difficile encore, pour ces motifs d'aboutir à une solution qui soit assez courageuse pour être efficace et qui ne risque pas de susciter des regrets.

Le but est de mettre la nation dans le meilleur état d'être elle-même : une France plus structurée mais non rigide, moins inquiète et moins indifférente à la fois, plus assurée dans sa vocation d'humanisme, mieux armée pour supporter le train du monde.

Roger SECRETAIN

*Ancien Maire d'Orléans,
Ancien Député,
Président-Directeur Général
de « La République du Centre ».*



Paris - Bd Périphérique - Bois de Boulogne



Capital 7 000 000 F

Tél. : 828.87.69 +

TRAVAUX ROUTIERS
PROCÉDÉS « TAPISABLE »
« ENDUISABLE »
TRAVAUX HYDRAULIQUES
REVETEMENTS DE BERGES
ÉMULSIONS L. B.
FLUXEL B
MATIÈRES PLASTIQUES

Société Anonyme des
Etablissements

LASSAILLY & BICHEBOIS

37, boulevard Brune, 75 - PARIS (14^e)

le point de vue d'un ingénieur

Dans l'article précédent, M. SECRETAIN s'est livré à une analyse approfondie, et extrêmement intéressante, des sentiments et des aspirations des citoyens, et il a clairement montré *pourquoi* il faut décentraliser les initiatives et les responsabilités, *pourquoi* il faut rapprocher l'Administration du citoyen.

Parce que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées — tout au moins ceux qui sont restés dans l'Administration — vivent pour la majorité en Province, parce qu'ils ont la charge de problèmes qui touchent très directement la vie quotidienne des citoyens (transports, routes, logement, urbanisme, etc...), il leur semble qu'ils peuvent utilement faire part de leurs réflexions, pour dire *comment*, à leur avis, on peut aller vers cette décentralisation des initiatives et des responsabilités. C'est ce que j'essaierai de faire-ci-dessous, en donnant, à la demande des rédacteurs de cette revue, mon avis personnel sur la question.

Décentralisation et déconcentration

Un point important doit d'abord être examiné, celui des avantages respectifs de la décentralisation et de la déconcentration.

Si la distinction entre ces deux termes est familière aux spécialistes de l'organisation administrative française, il n'est pas inutile de rappeler la définition de chacun d'eux à tous ceux que leurs occupations ne conduisent pas à étudier ces questions en détail.

La déconcentration des pouvoirs de l'Etat consiste à déléguer aux Ad-

ministrations Régionales, ou aux Administrations Départementales, une partie des pouvoirs de décision d'une Administration Centrale Parisienne ; les ressources, les compétences, et la responsabilité finale restant en définitive confiées à l'Etat et à l'ensemble de ses Services.

Dans une opération de décentralisation, au contraire, la responsabilité complète d'un certain domaine se trouve transférée à une collectivité locale, Région, Département, ou Commune.

Mais, pour que ces notions ne restent pas abstraites, il convient de donner quelques précisions et quelques exemples.

Parmi les nombreux domaines touchés par la vaste réforme de déconcentration de novembre 1970, figure notamment l'enseignement primaire. C'est dire que désormais la procédure de répartition des crédits de subventions de l'Etat pour la construction des écoles du premier degré est « déconcentrée ». L'Etat alloue à chaque Région un certain crédit. Celui-ci est réparti par le Préfet de Région entre les Départements de sa Région. Et chaque Préfet de Département a ensuite pouvoir de répartir le crédit qui lui est notifié entre les différents groupes scolaires dont la construction est proposée. On voit que la répartition des crédits fait l'objet de décisions locales, mais que le montant global des crédits alloués à une Région est fixé par l'Etat. D'autre part, la répartition locale est faite par les fonctionnaires de l'Etat, sans que les Collectivités Locales aient à intervenir.

Un exemple de décentralisation est

celui des routes départementales. Le Département est entièrement responsable de leur construction, de leur amélioration, de leur entretien, de leur exploitation. Une mesure supplémentaire, très importante, de décentralisation est intervenue en 1972, l'Etat ayant proposé aux Départements de prendre la responsabilité des routes nationales secondaires : plus de quatre-vingts départements ont déjà accepté ce transfert, compte tenu des avantages financiers dont il était assorti.

On voit de suite les différences considérables qui séparent déconcentration et décentralisation.

Il n'est pas question de nier ici les avantages de la déconcentration. Celle-ci permet de faire prendre les décisions de caractère local par des fonctionnaires qui sont au contact des réalités locales, qui connaissent la géographie et les besoins des populations, et qui peuvent prendre leurs décisions de répartition de crédits après avoir pris des contacts avec un certain nombre de personnes du Département ou de la Région. Mais le système est fort complexe. Il permet à tout moment à une Administration Centrale de chercher à reprendre ses prérogatives par divers moyens, découpage des crédits en articles budgétaires limités, obligation de soumettre à Paris certains projets, etc... En second lieu, si le crédit notifié à la Région pour un certain secteur est gravement insuffisant, les conséquences locales s'en feront sentir sans que les remèdes puissent être trouvés, sinon à terme par une augmentation des crédits sur les années suivantes. En fait, on

constate dans certains domaines une pénurie chronique de crédits, par exemple pour la construction des écoles primaires, à tel point que parfois dans des quartiers nouveaux, la mise en service des écoles primaires est en retard sur les besoins. Pour pallier cette insuffisance de crédits, les conseils généraux de certains départements financent des classes mobiles sur budget départemental, alors que le département n'a pas en principe de responsabilité en la matière.

Enfin, les décisions locales sont prises par des fonctionnaires de l'Etat ; au moment où l'on veut instaurer une meilleure participation des citoyens et des notables à l'administration de leurs affaires, n'est-il pas souhaitable que ces décisions locales soient prises par des assemblées locales élues ?

On a souvent dit de la décentralisation qu'elle conduirait à donner des pouvoirs de décision à des Assemblées locales, qui seraient motivées par de petits intérêts électoraux, et prendraient des décisions inopportunes. Aux fonctionnaires de l'Etat, qui sont au contact des réalités locales depuis des années, il apparaît au contraire que les Assemblées locales, et notamment les Conseils Généraux et les Conseils Municipaux, ont démontré leur aptitude à une bonne gestion. Le domaine des routes départementales en est un excellent exemple. Certains pensaient que la plupart des Conseils Généraux amélioreraient surtout des routes utiles aux grands électeurs, et perdraient de vue l'intérêt général. C'est le contraire qui s'est produit. Les crédits départementaux sont gérés d'excellente façon, et la gestion des réseaux de routes départementales est, de façon générale, exemplaire. Contrairement aux craintes émises, la distorsion des décisions publiques par des intérêts particuliers est encore plus rare que pour les décisions de l'Etat, peut-être tout simplement parce qu'elle serait plus voyante, et parce que tout se passe au vu et au su des instances locales et de la population, et dans la clarté.

Décentralisation et unité française

Une des objections les plus im-

portantes faites à une décentralisation vigoureuse est le risque de faire éclater la France en un certain nombre de républiques indépendantes les unes des autres, et de briser ainsi l'unité française.

De grandes voix se sont prononcées sur ce sujet, et, après elles, MM. GRAVIER et SECRETAIN ont bien montré que l'unité française est maintenant trop bien assurée pour que ce risque existe vraiment.

Nous voudrions simplement proposer ici quelques modalités, d'aspect très pratique, de nature à diminuer encore ce risque d'éclatement :

— en premier lieu, nous croyons sage de ne pas réduire à sept ou huit, comme certains le proposent, le nombre des Régions. De trop grandes Régions constitueraient certainement un risque plus grand d'éclatement que des Régions de taille moyenne. Au surplus, la Région future ne sera solidaire, et ne représentera une communauté d'intérêt et de sentiment, que si ses dimensions sont raisonnables. Une région qui irait de Montargis à La Rochelle et de Cherbourg à Chateauroux n'aurait pas le dénominateur commun nécessaire.

— le maintien, au moins pour un temps, de services d'Etat pour exécuter les décisions des Assemblées Régionales est de nature à maintenir la cohésion entre les diverses Régions et un lien très fort entre l'Etat et les Régions. Les fonctionnaires d'Etat français ont pris suffisamment l'habitude d'une exécution loyale et complète des décisions des Assemblées locales pour que la liberté des Collectivités n'en souffre pas.

— un troisième moyen d'assurer la cohésion générale est de choisir très judicieusement les domaines dans lesquels l'Etat transférerait aux Régions responsabilités et compétences, et aussi de laisser à l'Etat le soin de définir quelques principes généraux auxquels resterait soumise la gestion de ces domaines,

— enfin, il est bien clair que toute décentralisation plus poussée qu'à l'heure actuelle devrait être assortie des mesures nécessaires pour éviter d'aggraver la situation des régions qui ont un retard relatif, et la concentration des richesses dans les Régions les plus riches. Un meilleur

équilibre des activités économiques devrait résulter, non seulement des décisions prises par l'Etat pour les investissements d'intérêt national, comme les ports, autoroutes, les universités, etc..., mais aussi du versement de subventions globales compensatrices aux Régions les plus défavorisées.

* *

Régionalisation et décentralisation

Il serait fâcheux de confondre décentralisation et régionalisation. Une véritable décentralisation doit s'appliquer tout autant, sinon plus, aux communes et aux départements qu'aux régions. Comme l'a fort bien dit M. GIRAULT dans le débat publié ci-contre, la commune, ou l'agglomération, est le premier niveau qui permette à la population de se sentir une communauté. Il faut donc donner aux agglomérations, ou aux communes, la responsabilité de tout ce qu'elles peuvent gérer dans des conditions satisfaisantes. Puis aux Départements. Puis aux Régions, qui, au fait des transformations de l'économie et notamment des moyens de transport, ont un rôle éminent à jouer dans la construction de l'économie française.

* *

Investissements, budgets, recettes, dépenses

Une première remarque essentielle est à faire, c'est qu'une décentralisation qui porterait seulement sur les investissements serait partielle, et probablement inefficace. Tout responsable d'un domaine concret, comme les routes, les logements, les usines, etc... sait combien sont étroits les liens entre construction, entretien et fonctionnement : ce sont des domaines entiers qu'il faut décentraliser.

Une autre remarque nous paraît fondamentale, c'est qu'un bon système de décentralisation doit établir clairement les responsabilités aux divers niveaux, et en particulier faire voter par la même Assemblée les recettes et les dépenses pour un domaine donné. En un sens, voter des

dépenses, c'est, plus ou moins, distribuer des avantages à un certain nombre de groupes socio-économiques, et ce vote donne donc à ceux qui l'exercent la faveur des citoyens. Voter des recettes, c'est imposer des charges fiscales aux contribuables, et cela est toujours difficile. La seule responsabilité authentique est celle qui consiste à voter les deux, et à choisir tout à la fois le niveau des recettes, la répartition des charges, les points d'application des dépenses, et leur montant.

En la matière, la règle d'or est la simplicité. Les fonctionnaires sont bien placés pour voir à quelles complications et à quelles anomalies a conduit le système beaucoup trop généralisé des subventions, qui diminue la responsabilité, amollit l'esprit d'initiative, et favorise une confusion générale.

CONCLUSION

On voit que, si l'on prend les précautions voulues, au sujet desquelles nous avons fait ci-dessus quelques suggestions, une décentralisation importante des compétences de l'Etat est possible sans mettre en péril l'unité nationale, ni l'efficacité de l'action générale de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'Administration. Nous sommes convaincus qu'il y aurait là un progrès fondamental vers une Société composée de citoyens mieux informés et plus responsables.

P. MERLIN

*Chef du Service Régional
de l'Équipement du Centre.*

le boulevard périphérique

Lorsqu'entre les deux guerres mondiales fut décidée la suppression des fortifications entourant Paris, les ingénieurs se sont préoccupés de l'aménagement de la zone de fortification ou de servitude militaire entourant Paris, et pressentant le formidable développement de la circulation automobile auquel nous assistons, ils avaient conçu de très larges voies de circulation, destinées également, dans leur esprit, à former de larges mails plantés. C'est ainsi qu'ils ont doté Paris des boulevards militaires dont l'emprise de 40 mètres a permis l'implantation de passages souterrains aux portes les plus chargées, de larges voies radiales assurant des liaisons faciles entre Paris et la banlieue, au moins dans la zone de 400 mètres qu'ils aménageaient.

Enfin, pour compléter cet ensemble, ils avaient prévu, à la limite de Paris, une vaste emprise de 60 mètres de large dans laquelle ils réservaient l'aménagement d'une avenue comportant de larges terre-pleins plantés à laquelle le nom de « boulevard périphérique » était déjà donné.

Dans les années 1955-1960, la nécessité d'assurer un débouché à l'autoroute du sud conduisit à réaliser l'aménagement du premier tronçon du boulevard périphérique et à prévoir un aménagement complexe présentant toutes les caractéristiques d'une autoroute urbaine accompagnée de voies latérales de desserte.

Avec le développement de la circulation en région parisienne, cette conception s'est imposée pour toute la voie, le boulevard périphérique de-



Echangeur Chapelle

Photo Gérard GUILLAT

venant une barre de repartition pour la circulation venant des autoroutes vers les voies urbaines de Paris et de la proche banlieue, permettant également à une grande partie de la circulation parisienne d'éviter le centre de la ville.

En 1963, il était décidé de porter la largeur du boulevard périphérique de trois à quatre files par sens, étant donnée l'augmentation du nombre des autoroutes qu'il était prévu d'y faire aboutir. Avec cette décision, le boulevard périphérique prenait son visage définitif en même temps que son financement était mis en place en vue d'aboutir à une réalisation rapide.

Conception générale du boulevard périphérique

La fonction de barre de repartition du boulevard périphérique est assurée

par le grand nombre d'échangeurs qu'il comporte.

Sur les 35,5 km de longueur totale, on trouve :

- 7 nœuds autoroutiers
 - 30 diffuseurs complets
 - 4 bretelles d'entrée
 - 5 bretelles de sortie
- } non intégrées à un diffuseur complet

En outre, six nœuds autoroutiers ont été réservés pour le raccordement proche ou lointain de futures autoroutes.

Les caractéristiques géométriques du boulevard ont été calculées pour permettre une circulation sûre à 80 km/h, vitesse maximum autorisée.

Son profil en travers comportait à l'origine deux chaussées de 10,50 m, deux trottoirs latéraux de 1,50 m et un terre-plein central de 2 m.

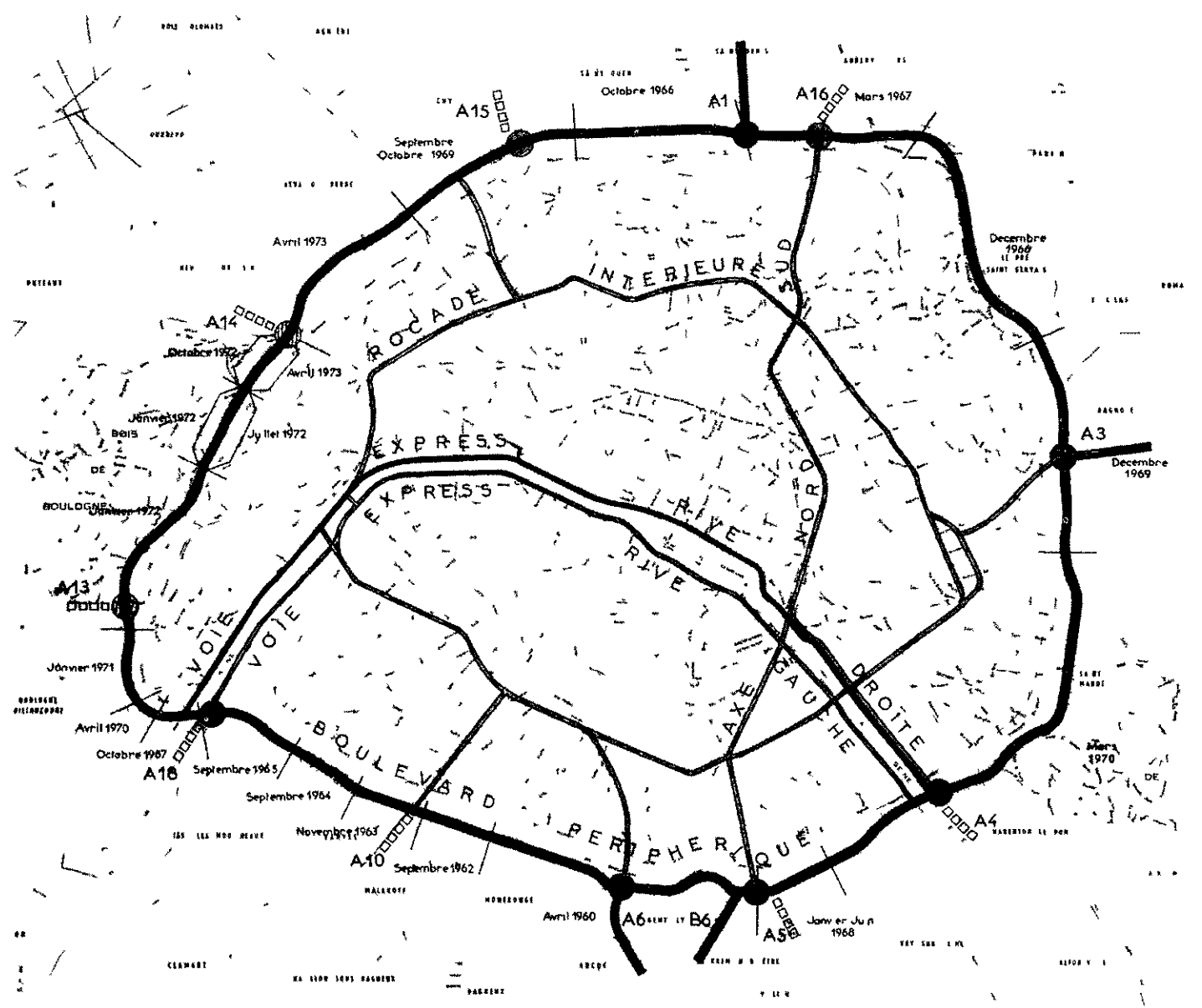
Les chaussées ont été élargies à 14 m et le terre-plein central porté à 3 m.

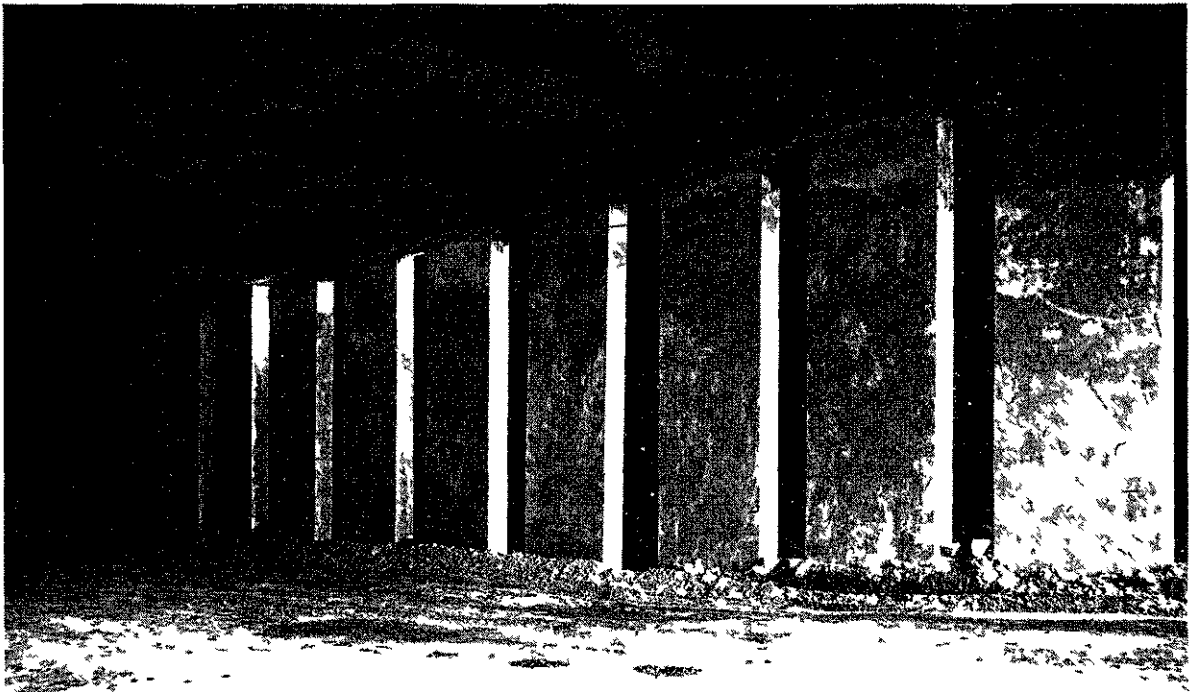
Dans les derniers tronçons réalisés, des bandes déversées ont été ajoutées avec une largeur de 50 cm à gauche et 1 m à droite, en vue de diminuer les conséquences pour la circulation de l'arrêt d'un véhicule en panne ou accidenté.

Les emprises du boulevard périphérique

Nous avons vu plus haut que lors des études de l'aménagement de la zone, l'emprise nécessaire au boulevard périphérique avait été réservée.

Cette réservation, qui a certes rendu possible la construction de la voie, n'a pas pour autant supprimé toute difficulté pour la libération des emprises nécessaires et cela pour plusieurs raisons.





pub 5

Prolongement de l'Autoroute A 13
de Saint-Cloud au Boulevard Peripherique, Paris • Section Seine - Porte de Boulogne
tranchée couverte • Les murs lateraux (murs de soutènement etanches et murs porteurs)
et le mur central (mur porteur discontinu) ont été réalisés en
paroi préfabriquée **PANOSOL** (procédé breveté)

SOLETANCHE
ENTREPRISE

7 rue de Logelbach BP. 309
75822 Paris Cedex 17
tel 227 65.73 et 622.25.00

representations
en France et à l'étranger

1° Si les terrains zoniers avaient été évacués pour la plupart depuis plus de 20 ans, quelques secteurs conservaieut leurs occupants primitifs, lesquels, expropriés et indemnisés, bénéficiaient de droits d'occupation concédés par la ville à titre précaire et révocable. Leur libération a donné à l'Administration quelques soucis d'ordre social ou humain pour le relogement des habitants ou le déplacement des activités diverses allant de grandes usines automobiles aux plus petits commerces, voire même aux jardins potagers clandestins cultivés par des clochards sympathiques.

2° Il existait sur la zone cinq cimetières dont les limites ont dû être modifiées pour permettre le passage du boulevard périphérique, lequel a même dû franchir par un viaduc le cimetière des Batignolles. Six grands faisceaux de voies S.N.C.F. desservant les grandes gares parisiennes ont également posé de très délicats problèmes pour leur franchissement.

3° Des aménagements avaient été réalisés dans certains secteurs depuis le déclassement de la zone : des ateliers de la R.A.T.P. à la porte d'Italie dont la présence a conduit à une importante expropriation sur la banlieue.

A la porte de Versailles, le parc des Expositions occupait totalement l'emprise du boulevard, il en était de même dans le nord de Paris pour des classes provisoires ou encore pour les pépinières municipales à la porte d'Auteuil, etc...

Des terrains de sports nombreux ont été construits avec un caractère plus ou moins définitif : Parc des Princes et les autres stades du 16^e arrondissement, terrains provisoires à la porte de la Chapelle et dans le sud de Paris, etc...

Tous ces terrains de sports comme la loi y obligeait ont été réaménagés sans aucune suppression, certains se sont trouvés très améliorés comme par exemple le parc des Princes, entièrement reconstruit et modernisé à cette occasion.

4° La traversée des zones protégées des Bois de Boulogne et de Vincennes posait des problèmes très délicats sur des plans techniques, esthétiques et psychologiques.

Les principaux ouvrages

Les ouvrages du boulevard Périphé-



*Grand périphérique Nord - Echangeur Porte de Saint-Cloud.
Passage sous le parc des Princes*

que répondent à plusieurs objectifs souvent combinés :

1° Séparation de niveau de circulation : c'est le cas pour le plus grand nombre des ouvrages, dont certains forment des ensembles exceptionnels dans le cadre des grands échangeurs avec les autoroutes (porte de la Chapelle, porte de Bagnolet, porte de Bercy, porte de Gentilly, etc...).

2° Franchissement d'obstacles naturels, avec principalement les ponts sur la Seine à l'amont et à l'aval de Paris.

3° Franchissement d'obstacles artificiels : voies ferrées avec les très grands ouvrages de franchissement des faisceaux S.N.C.F. des réseaux Nord, Est et Sud-Ouest.

— viaducs de franchissement du Parc des Expositions, du cimetière des Batignolles, du canal Saint-Denis,

— franchissement du parc des Princes par un souterrain dont la couverture supporte l'ossature du parc lui-même.

4° Ouvrages d'« environnement » : ce qui est particulièrement le cas pour les très importants souterrains des Bois de Vincennes et de Boulogne, souterrains supportant les plantations d'arbres de haute tige pour permettre le rétablissement des bois ou même d'un lac dans le Bois de Boulogne.

C'est encore le cas pour des ouvrages particuliers destinés à former des écrans protégeant du bruit les immeubles voisins : couvertures partielles, encorbellement dans la zone Ouest de Paris.

5° Ouvrages réalisés pour compenser un manque d'emprises disponibles. Ainsi à la porte de Pantin, un ouvrage permet de placer le boulevard périphérique au-dessus du boulevard Militaire.

Dans la zone comprise entre la porte Maillot et la porte d'Asnières, plusieurs couvertures ont été prévues au-dessus du boulevard périphérique, en vue de réaliser des terrains de sports, des cours de récréation pour les écoles, tout en assurant une bonne intégration de la voie au quartier environnant, existant ou à créer, et le protégeant du bruit.

6° Enfin, on peut ajouter souvent à l'une des origines ci-dessus, la catégorie des « ouvrages intégrés » qui, prolongeant un viaduc ou complétant un souterrain, ont permis la réalisation du boulevard périphérique et d'un parking avec ou sans centre commercial (porte de la Villette, porte Champerret), de locaux nécessaires à l'exploitation du boulevard périphérique (portes d'Ivry, de Clichy, St-Ouen, Clignancourt, etc...), ou d'un stade très grand comme le parc des Princes ou plus

modestes : vestiaires du stade de l'A.P.S.A.P. dans le 16^e arrondissement, etc...

Au total, sur les 35,5 km de son parcours, le boulevard périphérique se trouve en tunnel sur 6 km, en tranchées sur 14,7 km, en remblai sur 8,4 km, en viaduc sur 6,4 km.

La période de réalisation du boulevard périphérique a vu une évolution profonde des techniques de réalisation des chantiers avec une augmentation considérable des rendements liée à une modernisation des méthodes d'exécution : développement de la préfabrication en usine, câbles de précontrainte de plus en plus puissants, armatures, coffrages, éléments d'ouvrages, poutres ou dalles ou éléments formant coffrages intégrés à l'ouvrage définitif, simplification de l'exécution des pieux de fondation, utilisation de la bentonite pour les pieux et parois moulées.

L'augmentation des rendements a été telle qu'en dix années, de 1960 à 1970, le prix unitaire des travaux en francs constants a fortement diminué.

Le boulevard périphérique et l'environnement

Le respect de l'environnement a toujours été un souci des ingénieurs et urbanistes qui ont conçu le boulevard périphérique.

Il importait que sa réalisation soit l'occasion de donner aux entrées de Paris, jusque-là très déshéritées, un caractère digne de la Capitale. Un gros effort a été fait sur le plan de la composition architecturale pour harmoniser les ouvrages ou ensembles d'ouvrages importants en liaison avec des architectes de grand renom et le Ministère des Affaires Culturelles, plus particulièrement pour les sites classés comme les Bois de Boulogne et de Vincennes.

Le boulevard périphérique avait, comme nous l'avons dit plus haut, été tout d'abord conçu comme une voie de circulation relativement modeste, entourée de larges trottoirs plantés formant mail de promenades.

Lorsque les nécessités de la circulation ont conduit à le concevoir comme une puissante voie de circulation, les ingénieurs ont voulu que le boulevard périphérique reste encadré de plantations abondantes et de qualité ; c'est ainsi que les espaces plantés autour du boulevard périphérique représentent sensiblement 100 ha, soit ap-

proximativement la même surface que les chaussées rapides.

Le souci de l'environnement comportait également la protection des riverains, bien que le bruit produit par le boulevard périphérique ne soit pas supérieur à celui d'une grande voie urbaine, le caractère des voies nouvelles traversant des secteurs calmes jusqu'alors et le caractère continu de la circulation ont fait prendre conscience de la nécessité de cette protection. Des études théoriques et sur modèle réduit ont été faites pour déterminer les meilleures dispositions à adapter.

Celle-ci est obtenue par la construction de la voie en tranchée, par la création d'encorbellements ou de couvertures partielles ou totales, la création de parapets pleins, de murs ou de talus d'isolement et de plantations denses formant écran particulièrement là où l'encombrement du sous-sol ne permettait pas d'adopter un tracé en tranchée.

Enfin, dans le cas où des ouvrages n'ont pu être conçus de manière à les rendre insonores en raison de la disposition des lieux, en particulier de la présence de grands ouvrages en sous-sol, métros ou collecteurs, dont la déviation pour permettre un passage en tranchée n'était pratiquement pas possible, la Ville de Paris a lancé une campagne d'insonorisation des immeubles riverains de la voie, H.L.M., I.L.N., par pose de vitres épaisses permettant un gain très sensible de décibels, rendant le niveau du bruit supportable à l'intérieur des immeubles. Les études expérimentales faites ont montré qu'il était possible au prix d'une dépense de l'ordre de 1 500 F par fenêtre, d'obtenir même très près du boulevard périphérique, un niveau de bruit très acceptable pour les habitants, fenêtres fermées bien entendu.

Le boulevard périphérique et l'urbanisme

Le boulevard périphérique contribue à modifier le visage de la Capitale non seulement par l'importance et la qualité de ses ouvrages mais encore par les modifications et les transformations qui accompagnent progressivement sa réalisation sur le plan de l'urbanisme où il joue le rôle de catalyseur et d'accélérateur de transformations.

Dans Paris tout d'abord sa réalisation a permis d'amorcer des transformations importantes sur le plan de

l'urbanisme avec, par exemple, la rénovation du secteur IX entre la porte Maillot et la porte d'Asnières, l'aménagement des 40 ha de la plaine de Vaugirard évacuée par les militaires et où se réalisent un grand hôtel, un hélicoptère, un ensemble de logements et d'une vaste zone de sports et de loisirs.

Le boulevard périphérique joue incontestablement un rôle important dans la rénovation du 13^e arrondissement, plus particulièrement dans le cadre de l'opération Italie.

Il en sera de même ultérieurement pour l'aménagement de la zone de la Villette avec la disparition totale ou partielle des abattoirs.

Plusieurs équipements de prestige se sont implantés au voisinage du boulevard périphérique comme le nouveau parc des Princes ou le Palais des Congrès de la porte Maillot. Il est certain que sa présence n'est pas étrangère également à l'implantation de l'Ambassade d'U.R.S.S. dans le 16^e arrondissement.

Une capacité hôtelière de plus de 3 000 chambres se réalise depuis quelque temps en bordure du boulevard périphérique avec : 2 000 chambres à la porte Maillot, 600 à la porte de Sèvres et 600 à la porte de Bagnole où d'autres projets s'élaborent, portant la capacité totale à cet emplacement à 1 700 chambres.

Enfin, aux principales portes, notamment au voisinage des stations de métro, de grands parcs de stationnement ont été créés ou sont en voie d'achèvement, représentant une capacité de près de 15 000 places et d'autres sont prévus ou à l'étude. Ces parcs s'accompagnent de la création de centres commerciaux qui contribuent également à modifier le visage de la Capitale.

Sur la banlieue, dont le tissu était beaucoup moins dense et souvent de qualité plus médiocre que sur Paris d'une part et où les règles de protection de la zone verte ne jouent pas, la transformation est encore plus profonde, il suffit pour s'en rendre compte de constater l'importance des constructions neuves visibles depuis le périphérique.

Aspect financier et administratif

Le premier vote du Conseil de Paris concernant la réalisation du boulevard périphérique remonte au 23 décembre 1954 ; il se sera donc écoulé 19 ans entre les premières décisions et la réa-

lisation complète de l'ouvrage. Il convient cependant d'observer que les autorisations de programme votées n'ont porté, pour le total des 7 années de 1955 à 1962, que sur 277 millions de francs ; c'est à partir de 1962, en même temps que se mettait en place le financement (40 % Ville, 40 % Etat, 20 % District) que la cadence de vote des autorisations de programme s'est accélérée pour atteindre un maximum annuel de 256,8 MF en 1965.

Le dernier projet approuvé sur le plan technique par le conseil de Paris concernant le tronçon porte d'Autueil - port de Asnières a été voté le 23 juin 1966.

Par contre, le vote des autorisations de programme a été retardé et il restera encore quelques autorisations de programme à voter (10 à 15 MF) au budget de 1974 pour des travaux de finition à réaliser après la mise en service des ouvrages.

Le coût total du boulevard périphérique est de 2 milliards en francs courants, ce qui représente environ 2 800 millions de francs en valeur au 31 décembre 1972. Il faut bien préciser que ces sommes ne comportent pratiquement aucune dépense d'acquisition de terrains, mais par contre couvrent, outre les chaussées rapides et voies d'accès, l'aménagement des voies latérales, de très importants collecteurs d'assainissement et la reconstitution de nombreuses installations préexistantes sur le tracé (installations sportives, ouvrages S.N.C.F., R.A.T.P., espaces verts, etc...).

Le premier tronçon a été mis en service le 12 avril 1960 et le dernier l'a été au début du printemps 1973.

Conclusion

Malgré la relative facilité de la libération de ses emprises il a fallu presque 20 ans pour réaliser complètement le boulevard périphérique. Ce délai montre l'ampleur de la tâche accomplie tant pour mettre au point les avant-projets, obtenir les décisions administratives nécessaires, réunir le financement et bien entendu réaliser les travaux en coordonnant l'activité de tous les « acteurs » (services municipaux de Paris et souvent de banlieue, services de l'équipement, S.N.C.F., R.A.T.P., Affaires Culturelles, responsables des sports, des cimetières, etc...).

Comme toutes les grandes voies urbaines en zone dense, le boulevard périphérique se trouve, dès son achèvement, presque à la limite de satura-



*Boulevard périphérique - Bois de Boulogne.
Reconstitution du lac supérieur au-dessus du Boulevard*

Photo J.-C. BALLIER

tion pendant quelques heures de la journée.

Malgré quelques améliorations de capacité possibles, ici ou là, sur le boulevard périphérique, le développement nécessaire des besoins de circulation sera satisfait dans le cadre des dispositions prévues par les schémas directeurs de Paris et de sa région en banlieue par la réalisation des autres rocade de la région parisienne (A 86 et A 87) qui permettront au trafic propre de la banlieue d'éviter de venir encombrer le boulevard périphérique.

Il sera souhaitable que les futures autoroutes radiales devant aboutir au boulevard périphérique ne trouvent pas leur largeur maximum juste avant le boulevard périphérique mais, au contraire, qu'elles « perdent » une ou deux files dès l'A. 87 ou l'A. 86. Leur réalisation devra être coordonnée avec celle des quelques radiales qui, dans Paris, les prolongeront jusqu'à la rocade intérieure, au niveau des boulevards des Fermiers-Généralux dont l'aménagement progressif permettra d'en améliorer l'efficacité, en complétant le dispositif qui, avec les voies express rive droite et rive gauche de la Seine, est prévu au schéma directeur de la Ville de Paris pour la circulation automobile.

Le boulevard périphérique est donc une réalisation qui marquera d'une

manière exceptionnelle le visage de la Capitale et de la région parisienne. Il entraîne déjà une modification profonde de la manière de penser la circulation dans Paris et sa région. Avec des débits de pointe dépassant 160 000 véhicules par jour il supporte déjà plus de 30 % du kilométrage parcouru en automobile dans Paris. Avec la réalisation que nous souhaitons prochaine des autres rocade, il devra de plus en plus, avec les parcs de dissuasion qui lui sont liés, à la fois jouer le rôle de diffuseur du trafic autoroutier vers Paris et la proche banlieue et protéger Paris contre l'envahissement des voitures en ne laissant pénétrer que celles dont la présence est nécessaire à la vie de la Capitale contribuant ainsi à assurer dans Paris et sa région l'équilibre souhaitable entre les transports individuels et collectifs en marquant nettement les limites des deux zones caractérisées à l'intérieur par la prédominance des transports en commun, à l'extérieur par celles des transports individuels.

A. HERZOG

*Directeur Général
de l'Aménagement Urbain
à la Préfecture de Paris*

Le périphérique est bouclé.
Afin de résister à l'important trafic, c'est la
bande Plastic **ZEBRA** qui a été
choisie pour matérialiser les couloirs de
circulation sur le tronçon ouest.

La bande Plastic **ZEBRA** est
une production de

GREGGORY sa



53, RUE JEAN BONAL 92250-LA GARENNE-COLOMBES TEL. 782 35 00 +
Usine à Noyon. Agences : BORDEAUX, MARSEILLE-VITROLLES, NICE.



Le Figaro des 9-10 juin 1973 analyse un livre récent du Professeur Bruno Lussato « Modèles cybernétiques, Hommes, Entreprises » (Dunod).

L'auteur de l'article énonce que « la nation de système est mal connue ». Pour améliorer cette connaissance, l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence et les services de la Région ont bien voulu prêter leur concours au Centre de Formation de Marseille-Aix afin d'aboutir à une présentation cohérente.

Si le séminaire annoncé par le texte joint obtient l'assistance escomptée, il sera possible de le rééditer.

Toutes suggestions sur l'enseignement de ce sujet actuel seront les bienvenues.

G. BABLON,
Directeur de la Formation Permanente
à l'E.N.P.C.

SEMINAIRE : INTRODUCTION A LA THEORIE DES SYSTEMES ET A SES APPLICATIONS 27-28 SEPTEMBRE 1973 PRESENTATION DU SEMINAIRE

Le sous-titre de l'édition française du volume du biologiste Ludwig Von Bertalanffy, que l'on tient à juste titre pour l'Inventeur de la « Théorie générale des systèmes », précise quelques domaines d'application privilégiés de la Théorie : « physique, biologie, psychologie, sociologie, philosophie ». (Plus immodeste, la couverture de l'édition anglaise ajoute à cette liste : « culture »). On montrerait pourtant sans peine au moins quatre omissions d'importance : les sciences administratives, l'ingénierie dans son ensemble et plus particulièrement le contrôle, ou plus exactement la télécommunication et la régulation automatique (origine d'une science du contrôle qui doit beaucoup aux mathématiciens passionnés par les systèmes), enfin les sciences économiques et la naissante Science Informatique.

C'est dire le champ quasi illimité d'une théorie jeune encore (Bertalanffy créa le nom vers 1930), mais elle n'a connu quelque diffusion qu'à partir de 1945), qui reste bien sûr contestée malgré des preuves de réussite aussi spectaculaires que l'œuvre de la NASA entre 1960 et 1970.

Contestation parfois légitime, com-

me le rappelle un expert français, Y. Barel : « L'analyse de système peut parfois, mais de façon extraordinairement impressionnante, ne servir à rien ! »

—o—

Qu'est donc cette théorie qui se veut à la fois (cf. K. Boulding, 1956) « charpente de toute science » et « recette d'ingénieur » ? ; qui a passionné suffisamment experts américains et russes pour que leurs gouvernements financent depuis janvier 1973, un « Institut International pour l'Application de l'Analyse de Système », installé à Vienne (Autriche) ? Qui a provoqué, au cours des dix dernières années, un nombre considérable de publications, certaines d'entre elles étant l'œuvre de quelques-uns des meilleurs esprits de ce temps (économistes, psychologues, mathématiciens, biologistes, informaticiens, administrateurs...) ?

De telles références justifient que les hommes d'action, et en particulier les ingénieurs (« ces révolutionnaires sans phrase », selon Daniel Halevy) se documentent, fut-ce rapidement, sur cette théorie. Quitte à découvrir que tels M. Jourdain, ils la pratiquaient au moins partiellement depuis longtemps sans la nommer. Ils y trouveront au moins confirmation que d'autres, souvent proche d'eux, ne la connaissent ni ne la pratiquent, ce qui explique, parfois certains déboires.

« Informer un auditoire d'ingénieurs-hommes d'action des points saillants d'une théorie susceptible de leur être utile dans l'exercice de leurs responsabilités d'étude et d'action dans leurs organisations ». Tel est l'objectif que l'on propose à ce Séminaire d'Introduction à la théorie des systèmes.

On s'efforcera bien sûr d'être le moins théorique possible, tout en restant suffisamment général ; on privilégiera dans l'exposé les méthodes d'application de la théorie (l'analyse de système) plutôt que la théorie proprement dite ; on s'appuiera au maximum sur quelques exemples significatifs, cas qui seront exploités lors de séances de préparation en petits groupes. (L'un d'entre eux, l'étude du Système Eau réalisée par une agence de bassin sera adressé trois semaines à l'avance aux participants : prévoir deux heures environ de lecture-analyse préalable).

—o—

Un des intérêts les moins contestés de l'analyse de système est de conduire à une discussion chiffrée des conséquences prévisibles de décisions envisagées, lorsque l'état de l'art ne permet pas l'explication des phénomènes par l'examen rigoureux de leurs causes. Une des méthodes issues de la théorie des systèmes, due à l'ingénieur américain Jay W. Forrester (*La Dynamique Industrielle*) se prête particulièrement bien à la simulation des conséquences induites dans le temps de décisions justifiées par leurs effets immédiats. A l'aide d'un terminal simple relié à un système informatique en exploitation partagée, on mettra en valeur la facilité de ce type d'analyse chiffrée et son opportunité pour bien des ingénieurs et des administrateurs.

—o—

Outre le cas sur le système Eau et deux autres cas moins volumineux remis en séance, les participants disposeront d'une note technique résumant l'essentiel des exposés et une fiche bibliographique assez complète.

Un premier projet de programme détaillé est joint à la présente note. Il est susceptible d'être amendé en fonction des suggestions des participants.

Il est souhaitable que le nombre de participants à ce séminaire ne soit pas supérieur à la vingtaine.

PONTS ET CHAUSSÉES

MARIAGES

Notre camarade, Charles DEUTSCH, ingénieur général des Ponts et Chaussées, est heureux de nous faire part du mariage de sa fille, Françoise, avec M. Jean-Paul PETRESCHI.

Paris, le 26 juin 1973.

PROMOTIONS

M. MANUEL, Gilbert, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est promu ingénieur général des Ponts et Chaussées à compter du 3 janvier 1973.

Arrêté du 11 mai 1973.

DÉCÈS

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

M. GIRARD, Edmond, ingénieur général des Ponts et Chaussées.

Le 25 février 1973.

M. CAMBOURNAC, Louis, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Le 11 mars 1973.

NOMINATIONS

M. BOUCHET, Norbert, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, adjoint au Directeur départemental de l'Équipement de l'Eure, est, à compter du 16 juin 1973, nommé directeur départemental de l'Équipement de la Haute-Vienne.

Arrêté du 1^{er} juin 1973.

M. SERRE, René, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur départemental de l'Équipement de la Haute-Vienne, est, à compter du 16 juin 1973, nommé directeur départemental de l'Équipement d'Indre-et-Loire.

Arrêté du 1^{er} juin 1973.

RETRAITES

M. PHILIP, Edmond, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} juin 1973 et sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 11 mai 1973.

M. BERNARD, Jules, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est admis sur sa demande, à compter du 1^{er} juillet 1973, à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 11 mai 1973.

M. LIONS, Pascal, ingénieur des Ponts et Chaussées est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 4 juin 1973.

Arrêté du 11 mai 1973.

M. PARANT, Jacques, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, placé en congé de longue durée est, à compter du 25 mars 1973, réintègre pour ordre dans son corps d'origine et admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 11 mai 1973.

M. JACQUEMOT, Abel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur départemental de l'Équipement de la Réunion, est, à compter du 25 juillet 1973, admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge.

Arrêté du 12 juin 1973.

MUTATIONS

M. PATURLE, Jean-Marc, ingénieur des Ponts et Chaussées, au Service d'Étude d'Aménagement Touristique de la Montagne à Chambéry, est, à compter du 2 avril 1973, muté à Toulouse en qualité de chargé de mission auprès des préfets de Région « Aquitaine », « Midi-Pyrénées », « Languedoc-Roussillon » et des préfets des « Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales et de l'Ariège » en vue du développement touristique du Massif Pyrénéen.

Arrêté du 5 juin 1973.

M. DROIN, Jean-Claude, ingénieur des Ponts et Chaussées à la Direction départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône, est, à compter du 1^{er} juillet 1973, muté à la Direction départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais en qualité d'adjoint au Directeur départemental.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. PILVERDIER, Jean-Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées à la Direction départementale de l'Équipement de la Nièvre, est, à compter du 1^{er} septembre 1973, muté à la Direction départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais pour être chargé du groupe urbanisme opérationnel et construction.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. GUELLEC, Jacques, ingénieur des Ponts et Chaussées, à la Direction départementale de l'Équipement d'Ille-et-Vilaine, est, à compter du 1^{er} juillet 1973, muté à la Direction départementale de l'Équipement de l'Essonne pour être chargé du groupe d'Études et de Programmation.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. BINET-TARBE DE VAUXCLAIRS, Christian, ingénieur des Ponts et Chaussées au service d'Études Techniques des routes et autoroutes, est, à compter du 1^{er} août 1973, affecté au Service régional de l'Équipement de la Région parisienne à la Division des Infrastructures et des Transports.

Arrêté du 8 juin 1973.

M. De BAECQUE, Denis, ingénieur des Ponts et Chaussées, au Service Maritime des Ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, est, à compter du 16 avril 1973, muté en qualité de conseiller technique au Cabinet du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population.

Arrêté du 8 juin 1973.

M. BARNETTE, Robert, ingénieur des Ponts et Chaussées, adjoint au directeur départemental de l'Équipement de l'Orne, est, à compter du 1^{er} juillet 1973, chargé de mission auprès du Directeur du Service Technique des Bases Aériennes.

Arrêté du 8 juin 1973.

DÉCISIONS

M. GARNIER, Jean-Marie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} février 1973, placé en service détaché pour une période de cinq ans auprès du Bureau Central d'Études pour les Équipements d'Outre-Mer en vue d'y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 27 mars 1973.

M. MERLIN, Michel, ingénieur des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} décembre 1972, placé en service détaché, pour une période de cinq ans auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Français en vue d'y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 27 mars 1973.

M. WEBER, Jean-Daniel, ingénieur des Ponts et Chaussées, est radié du Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, à compter du 1^{er} octobre 1972, date de sa titularisation en qualité de maître de conférences de mécanique à l'Université de Metz.

Arrêté du 11 mai 1973.

M. GUELFY, Pierre, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} mars 1973, placé en service détaché pour une période de cinq ans, auprès de l'Établissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense pour y être chargé de la Division « Études Générales ».

Arrêté du 15 mai 1973.

M. DIEZ, Robert, ingénieur des Ponts et Chaussées, est, à compter du 16 novembre 1972, placé en service détaché pour une période de cinq ans auprès de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire en vue d'y exercer des fonctions de directeur-adjoint.

Arrêté du 17 mai 1973.

M. CACHERA, Alphonse, ingénieur général des Ponts et Chaussées, chargé de la mission permanente d'inspection de l'exploitation de la route et de la signalisation routière, est, à compter du 1^{er} juin 1973, en sus de ses fonctions actuelles, chargé de la première mission spécialisée d'inspection générale dans le domaine routier.

Arrêté du 17 mai 1973.

M. POUYOL, Jacques, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées chargé de mission auprès du Directeur des Routes et de la Circulation Routière, est, à compter du 1^{er} juin 1973, chargé de la quatrième mission spécialisée d'inspection générale dans le domaine routier.

Arrêté du 17 mai 1973.

M. BOILOT, Pierre, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, adjoint à l'inspecteur général chargé des premières et deuxième circonscriptions d'inspection générale des Services Extérieurs de l'Équipement, est, à compter du 1^{er} juin 1973, chargé de la cinquième mission spécialisée d'inspection générale dans le domaine routier.

Arrêté du 17 mai 1973.

M. CROC, Michel, ingénieur des Ponts et Chaussées est, à compter du 28 novembre 1972, placé en service détaché pour une période de deux ans auprès du Ministère des Affaires Étrangères en vue d'exercer des fonctions de son grade en Algérie, au titre de la coopération technique.

Arrêté du 17 mai 1973.

M. TESSONNEAU, Pierre, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} juin 1973, en sus de ses fonctions actuelles, chargé de la troisième mission spécialisée d'inspection générale dans le domaine routier.

Arrêté du 17 mai 1973.

M. BRIQUEL, Henri, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} juin 1973, en sus de ses fonctions actuelles, nommé adjoint au secrétaire général du Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Arrêté du 29 mai 1973.

M. JOUBERT, Jacques, ingénieur des Ponts et Chaussées au Service Maritime des Ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais est, à compter du 16 avril 1973, chargé du 1^{er} arrondissement Maritime du Port de Boulogne-sur-Mer en remplacement de M. de M. de BAECQUE appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 5 juin 1973.

M. JAUSSELME, Alain, ingénieur des Ponts et Chaussées, à l'Administration Centrale — Service des Affaires Économiques et Internationales — est, à compter du 1^{er} septembre 1973, autorisé à effectuer un stage aux U.S.A. pour une période de deux ans.

Arrêté du 6 juin 1973.

M. CHABERT, Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de mission auprès du Chef du Service Régional de l'Équipement de Provence-Côte d'Azur, est à compter du 1^{er} juillet 1973, nommé chef de la division « Transports » du Service régional de l'Équipement de Provence-Côte d'Azur et chargé des fonctions d'Inspecteur régional des Transports.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. GUESNERIE, Roger, ingénieur des Ponts et Chaussées, en service détaché auprès du Centre d'Études Prospectives d'Économie Mathématique Appliquées à la Planification (C.E.P.R.E.M.A.P.), est, à compter du 1^{er} janvier 1973, réintégré pour ordre dans son Corps d'origine et mis à la disposition du Centre National de la Recherche Scientifique en vue d'exercer les fonctions d'Attaché de Recherche.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. OLIVER, Jean-Louis, ingénieur des Ponts et Chaussées, en disponibilité depuis le 5 février, est, à compter du 5 mars 1973, réintégré dans son administration d'origine et mis à la disposition de l'Ingénieur général des Ponts et Chaussées chargé du contrôle des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. ROGER, Philippe, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées auprès du Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre-Mer, est, à compter du 1^{er} mai 1973, réintégré pour ordre dans son Corps d'origine et mis à la disposition de la ville de Toulouse en qualité de directeur général des Services Techniques.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. LEHUEROU-KERISEL, Thierry, ingénieur des Ponts et Chaussées en service détaché auprès du Port Autonome de Rouen, en qualité de Directeur des Accès, est, à compter du 1^{er} juin 1973, maintenu dans la même position et dans les mêmes fonctions auprès de cet organisme pour une nouvelle période de cinq ans.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. TEYSSANDIER, Jean-Paul, ingénieur des Ponts et Chaussées, en service détaché auprès du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, est, à compter du 19 novembre 1972, maintenu dans la même position auprès de ce Département ministériel pour une nouvelle période de quatre ans afin de lui permettre de continuer à exercer des fonctions de son grade à Madagascar au titre de la coopération technique.

Arrêté du 7 juin 1973.

M. SAINTIER, Pierre, ingénieur des Ponts et Chaussées au Service régional de l'Equipement de la Région parisienne, est, à compter du 1^{er} août 1973, mis à la disposition du Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre-Mer en vue d'y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 8 juin 1973.

M. PARENT, Christian, ingénieur des Ponts et Chaussées au Service régional de l'Equipement « Picardie », est, à compter du 1^{er} août 1973, chargé de mission auprès du Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (C.E.T.E.) de Lyon.

Arrêté du 8 juin 1973.

**M. OLIVIER GUICHARD CREE
6 MISSIONS D'INSPECTION
GENERALE DE LA ROUTE**

M. Olivier GUICHARD, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme, a décidé de charger 6 hauts fonctionnaires d'une mission de contrôle, de coordination et d'animation, afin d'assurer la mise en place d'une véritable politique de l'exploitation routière et du service de l'usager — et pour tirer tout le bénéfice des efforts considérables accomplis dans le domaine de l'équipement routier.

Chacune l'exercera sur une zone d'exploitation importante. Six missions territoriales ont donc été définies :

- région parisienne,
- ouest,
- sud-ouest,
- littoral méditerranéen,
- centre et est,
- nord et est.

Ces missions spécialisées seront confiées à des chargés de missions. Les trois premiers ont été nommés : MM. Alphonse CACHERA pour la région parisienne, Pierre TESSONNEAU pour le sud-ouest, Jacques POUYOL pour le nord-est.

Ils contrôleront la bonne exécution des directives ministérielles en matière d'équipement et d'exploitation de la route. Ils donneront au Directeur des Routes et de la Circulation Routière les avis dont il a besoin pour la préparation des instructions générales et des dossiers techniques routiers. Ils délègueront aux directeurs départementaux de l'Equipement les accords ou certificats nécessaires aux projets routiers.

Ainsi, à côté des inspections générales assurant le contrôle et la bonne marche des services, ces inspections générales spécialisées suivront la mise en place de la nouvelle politique routière tandis que les chefs des services régionaux de l'Equipement se consacreront en priorité aux travaux de programmation.

MINES

DECES

M. CHAPELON, Jacques, ingénieur général des Mines.

Le 18 mars 1973.

Nos lecteurs trouveront, ci-après, des informations transmises par des entreprises travaillant pour les Ponts et Chaussées ou intéressant les services des Ponts et Chaussées par certaines de leurs productions. Le caractère documentaire de ces informations nous a paru justifier leur publication ; elles sont toutefois publiées sous la seule responsabilité des firmes intéressées.

ROULEAU VIBRANT MONOROUE A CONDUITE MANUELLE MALETRA MK 2

Il est toujours satisfaisant de proposer aux entreprises un outil de travail particulièrement adapté à l'exécution de leurs chantiers.

La société MALETRA, importateur exclusif en France des rouleaux BOMAG, dispose maintenant dans sa gamme d'un nouvel appareil dont les caractéristiques satisferont les plus exigeants.

Poids total en ordre de marche :
420 kg.

Largeur de compactage :
71 cm.

Largeur hors tout :
91 cm.

Moteur essence ou diesel :
4,5 ch.

Transmission hydraulique :
Couple moteur très élevé.

Vitesse de déplacement :
Infiniment variable de 0 à 3 km/h.

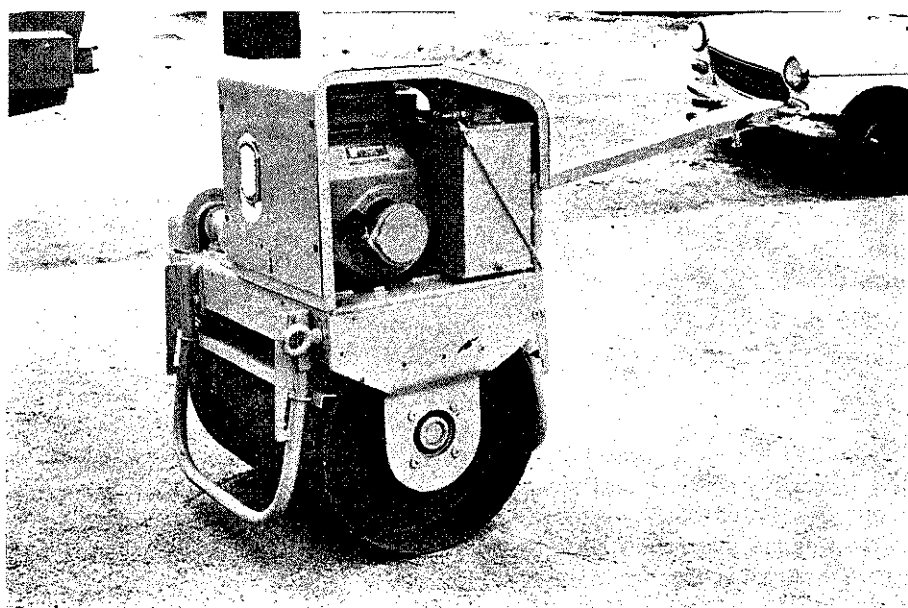
Vibration :
4 500 T/mn 1050 kgf.

Franchissement de pente :
— 35 % en vibration
— 45 % sans vibration.

Freinage :
hydraulique à effet instantané.

Commandes :
groupées sur le timon.

Réservoir d'eau :
autonomie d'arrosage trois heures.



Les innovations sur ce rouleau sont nombreuses :

La transmission hydraulique autorise des inversions de sens de marche très souples, absolument nécessaires avec ce type de rouleau.

Equilibrage transversal et longitudinal très étudié pour obtenir un bel aspect de fini sur les enrobés, en statique comme en vibration.

Arasement total sur une face à une hauteur de 410 mm.

Utilisation et surtout entretien simplifiés, un rouleau utilisable par tous.

Les paramètres de la vibration ont fait l'objet de tests qui nous permettent de présenter le MALETRA MK 2 comme un rouleau nouveau par ses applications, sa technologie et les services qu'il rendra.

Sté MALETRA
8-10, av. de Guise,
91 - VIRY-CHATILLON.